



Col Blanc

Juin 2012 • Volume 46, numéro 2

Le magazine officiel du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP - FTQ)

TOUS COLS BLANCS RÉUNIS

22 mars 2012

Printemps érable !

Exécutif et SST

Encore du nouveau
page 5

Travailleurs saisonniers

Gare aux coups de chaleur !
page 9

Dossier spécial

Tout sur nos caisses de retraite
pages 13 à 17

LE PLUS IMPORTANT SYNDICAT DU SECTEUR MUNICIPAL AU QUÉBEC

www.sfmm429.qc.ca

Sommaire

- 3** Au SFMM, ça déménage !
Francine Bouliane, secrétaire générale
- 5** Du nouveau au 429 !
Le Comité du journal et Jocelyne Marquis, représentante en SST
- 6** Représentation féminine
Jocelyne Chicoine, agente de griefs
- 7** Horaires atypiques : sondage en vue !
Christopher Sayegh, responsable du Comité des horaires atypiques
- 8** Raisons d'être d'un règlement
Ginette Grégoire, responsable du Comité des statuts et règlements
- 9** Coup de chaleur à Montréal
Patrick Dubois, agent de griefs
- 10** Une saison dans la vie d'un étudiant
Jocelyne Chicoine, agente de griefs
- 11** Parlons « travailleurs saisonniers »
Michel Thibault, membre du Comité du journal
- 12** Salut, le Quat'
Maryse Chrétien, directrice syndicale au SITE
- 13** Votre avis sur les régimes de retraite
Claude Duval et Myriam Boudreau, délégués syndicaux
- 14** L'ABC des régimes de retraite
André Grandchamps, agent des régimes de retraite
- 15** Histoire des régimes de retraite
André Grandchamps, agent des régimes de retraite
- 17** La Ville embauche des retraités
Denis Sauvé, membre du Comité LAST
- 18** Du syndicalisme... ailleurs !
Maryse Chrétien, membre du Comité du journal
- 19** Les mots qui font suer
Gérald Brosseau, responsable du Comité du journal
- 20** Le sang qui bout !
Claude Duval, membre du Comité des délégués sociaux
- 21** Les habitudes de vie qui tuent !
Claude Duval, membre du Comité des délégués sociaux
- 22** Lectures et sentiments
André Synnott, collaborateur au magazine
- 24** Actualités
Louis Longpré, agent de communication
- 26** Comment faire pour passer de héros à zéro
Léo-Paul Lauzon, collaborateur spécial

L'ÉQUIPE DU COLBLANC



FRANCINE BOULIANE
Responsable
à l'Exécutif



MARYSE CHRÉTIEN
Membre
du Comité du journal



LOUIS LONGPRÉ
Agent de communication



MICHEL THIBAUT
Membre
du Comité du journal



GÉRALD BROUSSEAU
Responsable
du Comité du journal



MYRIAM BOUDREAU
Membre
du Comité du journal



CLAUDE DUVAL
Secrétaire
du Comité du journal

Notre couverture : manifestation du 22 mars 2012 contre la hausse des droits de scolarité.
Photo : Gérald Brosseau



Juin 2012 • Volume 46, numéro 2

Publication officielle des membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) publié trimestriellement à 10 000 exemplaires.

Nos pages sont ouvertes à tous les membres du Syndicat. Cependant, le comité du journal se réserve le droit de refuser la publication de textes qui ne rencontrent pas les critères établis par la politique d'information du SFMM (SCFP). Les textes publiés dans ce magazine n'engagent que leurs auteurs.

Toutes reproduction, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et à la Bibliothèque nationale du Québec, Division des acquisitions pour Canadiana et Bureau de dépôt légal, Bi-

bliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travailleurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin et vice-versa.

Photographes : Gérald Brosseau, Louis Longpré

Caricaturistes : David Martin, Sylvain Legault

Infographie : Marcel Huot
(Atelier Québécois Offset inc.)



8790, avenue du Parc, Montréal, Québec H2N 1Y6
Téléphone : 514 842-9463 • Télécopieur : 514 842-3683
Courriel : colblanc@sfmm429.qc.ca • www.sfmm429.qc.ca



Mot de l'exécutif

Au SFMM, ça déménage !

Francine Bouliane • Secrétaire générale

Vous vous rappelez la légende de l'hydre à sept têtes ? Chaque fois qu'on lui en coupait une, de ses têtes, elle repoussait aussitôt. Le dossier de l'équité salariale s'en approche, à bien des égards. En décembre 2010, on a célébré la conclusion heureuse des travaux du comité mixte sur l'équité salariale. Quelque 4500 Cols blancs, dont une vaste majorité de femmes, allaient obtenir justice en touchant des ajustements salariaux qui allait éliminer la discrimination dont elles étaient jusque-là victimes. Puis, en mars 2011, la Ville a fait volte-face en refusant de verser leur dû aux personnes qui n'avaient pas atteint l'échelon salarial maximum durant la période couverte par la loi.



Le 20 mai 2011, nous avons porté plainte contre la Ville devant la Commission de l'équité salariale. Comme il s'agit d'une affaire délicate et comme son verdict risque d'avoir un impact d'un bout à l'autre du Québec, on comprend l'organisme de vouloir prendre le temps de bien peser le pour et le contre. Nous n'en sommes pas moins convaincus que la Commission fera connaître sa décision plus tôt que tard ; dès que nous en prendrons connaissance, nous vous la communiquerons sans attendre, soyez-en assurés.

Par ailleurs, l'employeur s'apprête à entreprendre d'évaluer le maintien de l'équité salariale parmi son personnel. Il s'agit d'une formalité prévue dans le texte de la *Loi sur l'équité salariale* qui lui donne le loisir de procéder seul ou avec la coopération de l'association accréditée représentant ses salariés. Jusqu'à maintenant, lorsque venait le temps d'entamer ce genre d'exercice, il invitait le Syndicat à y collaborer. Or, cette fois-ci, il s'est prévalu de son droit de faire cavalier seul. Nous en prenons acte.

Une fois le processus complété, l'employeur va afficher pendant une période de 60 jours les résultats de son évaluation de l'équité. Nous invitons tous nos membres concernés à être vigilants, et à intervenir en demandant des renseignements ou en faisant part de leurs observations. Il va de soi que, nous aussi, nous suivrons l'évolution de la situation avec la plus grande des attentions...

Caisses de retraite : le SFMM a fait ses devoirs

Depuis deux ans, la Ville justifie ses hausses de taxes faramineuses en invoquant les centaines de millions de dollars qu'il lui faut verser afin de renflouer les caisses de retraite de ses salariés. Mettant à profit ses sympathies avec la communauté du journalisme financier qui ne rate jamais une occasion de casser du sucre sur le dos des « gras durs du système »

que nous serions, elle réussit à faire relayer son message paniqué par les journaux, les magazines et les chaînes d'information continue.

La pression médiatique est constante, avec des pointes marquées vers la fin du mois de novembre, c'est-à-dire à l'approche du dépôt et de l'adoption durant la première semaine de décembre du budget annuel de la Ville. Gageons que nous n'y échapperons pas plus lors du prochain exercice. « Fossé de la retraite », « Gouffre financier », « Coûts scandaleux » : voilà quelques-uns des titres qui viendront peupler la Une des journaux ou le bas des écrans de télévision. Au paroxysme de cette nouvelle campagne de presse, Gérald Tremblay et Michael Applebaum lanceront, la main sur la poitrine, leur habituel cri du cœur vers le gouvernement du Québec : « À l'aide ! Donnez-nous une loi spéciale ! »

On s'attend à ce que, cette année, l'offensive gagne en ampleur : la Ville de Montréal s'est encore un peu plus enfoncée dans les difficultés financières. Elle va donc y aller de son refrain en passant cette fois-ci au mode aigu au lieu de s'attaquer à ses véritables problèmes, soit l'explosion des coûts de gestion de sa gargantuesque structure avec son cortège de dédoublements de juridictions et celle des frais reliés à l'attribution de ses contrats au secteur privé.

Nous avons commencé à fourbir nos propres armes médiatiques. Les 22 et 23 février, nous avons participé à une rencontre extraordinaire des sections locales du SCFP consacrée aux caisses de retraite, et nous y avons puisé de quoi étoffer notre argumentaire. Et nous avons déjà lancé une vaste campagne de communication à frais partagés avec le SCFP national. Nous persistons quand même à ne pas comprendre l'obstination de l'employeur Ville, qui veut toujours nous faire porter le fardeau de la responsabilité de sa piètre situation financière. Jamais ne nous a-t-il directement servi le genre d'ultimatum qu'il s'évertue à lancer sur toutes les tribunes. Peut-être

est-ce parce qu'il est conscient que nous, les Cols blancs, avons fait nos devoirs en négociant de bonne foi avec lui une entente sur l'harmonisation de nos caisses de retraite, entente que nous avons en très grande majorité ratifiée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre dernier ?

SUITE EN PAGE SUIVANTE

DERNIÈRE HEURE



La veille de la mise sous presse de ce numéro du *Col-Blanc*, nous avons appris que la présidente Monique Côté a décidé de se prévaloir de son droit à la retraite. Sa démission a

pris effet le lundi 28 mai à 16h30. Son départ suit celui de la trésorière-archiviste Line Desjardins, qui a quitté ses fonctions le 5 avril. À toutes deux, nous souhaitons de connaître le succès dans leurs projets.



Faire vivre notre convention collective

Nous sommes heureux de vous rapporter que la plupart des postes permanents qui devaient être comblés en vertu des mesures transitoires contenues dans l'accord de prolongation de la convention collective adopté l'automne dernier l'ont été. Ainsi, quelque 400 fonctionnaires ont pu accéder au statut de permanent.

Tout ne s'est pas déroulé sans heurts — loin de là. Il reste quelques cas litigieux qui ont fait l'objet de dépôts de griefs en bonne et due forme.

Maintenant que nous avons mis à l'épreuve les nouvelles règles de comblement de postes, il nous reste à préparer les rondes de négociations en vue de la conclusion de notre prochaine convention collective.

Le 31 mars, une soixantaine de membres du Conseil général ont pris part avec les spécialistes du SFMM (SCFP) à un colloque au cours duquel ils ont justement jeté les bases de notre prochain projet de contrat de travail. Résistant à la tentation du soleil printanier, tout ce beau monde a passé ce samedi-là à studieusement discuter en ateliers d'un large spectre de thématiques, allant de la conciliation travail-vie aux horaires, en passant par la rémunération et les modes de règlement des griefs.

Nous nous apprêtons à enclencher un processus de consolidation des propositions recueillies. Dès que l'exercice sera complété, nous entamerons une démarche de consultation auprès de vous toutes et tous, fort probablement par l'intermédiaire d'un sondage. On en rediscute cet automne !

Notre appui continu à la lutte des étudiantes et étudiants du Québec

À l'exemple du SCFP et de la FTQ (voir nos pages d'actualités), l'Exécutif du SFMM (SCFP) a adopté le 21 mars une proposition d'appui aux étudiantes et étudiants québécois en lutte contre la marchandisation de l'éducation. Nous ne regrettons pas un seul instant d'avoir posé ce geste, malgré les critiques qu'il nous a values.

Au moment d'écrire ces lignes, les étudiants ont réussi quelque chose d'unique : à force de discipline et de ténacité, ils sont parvenus à élargir le débat sur la hausse des frais de scolarité en l'étendant à une critique du système d'éducation tout entier, et bien au-delà. Leur mouvement ne s'est jamais essoufflé, bien au contraire : le 22 mai, c'est un quart de million de personnes qui ont participé à la deuxième grande manifestation qu'ils organisaient. Il y a, chez eux, nombre d'enseignements que nous, syndicalistes, pourrions tirer de leur lutte exemplaire.

Entretiens, beaucoup de ces étudiants vont se joindre à nous cet été. J'en profite pour leur souhaiter la bienvenue, et déplorer qu'à cause de leur session trafiquée à la suite de l'adoption de l'ignoble loi 78, une minorité d'entre eux ne pourront toucher tous les revenus dont ils auraient besoin pour poursuivre leurs études.

Le 429 dans ses nouveaux locaux

Le défi logistique que représentait le déménagement d'une organisation aussi imposante que la nôtre vient d'être relevé avec succès. Depuis le 12 mai,

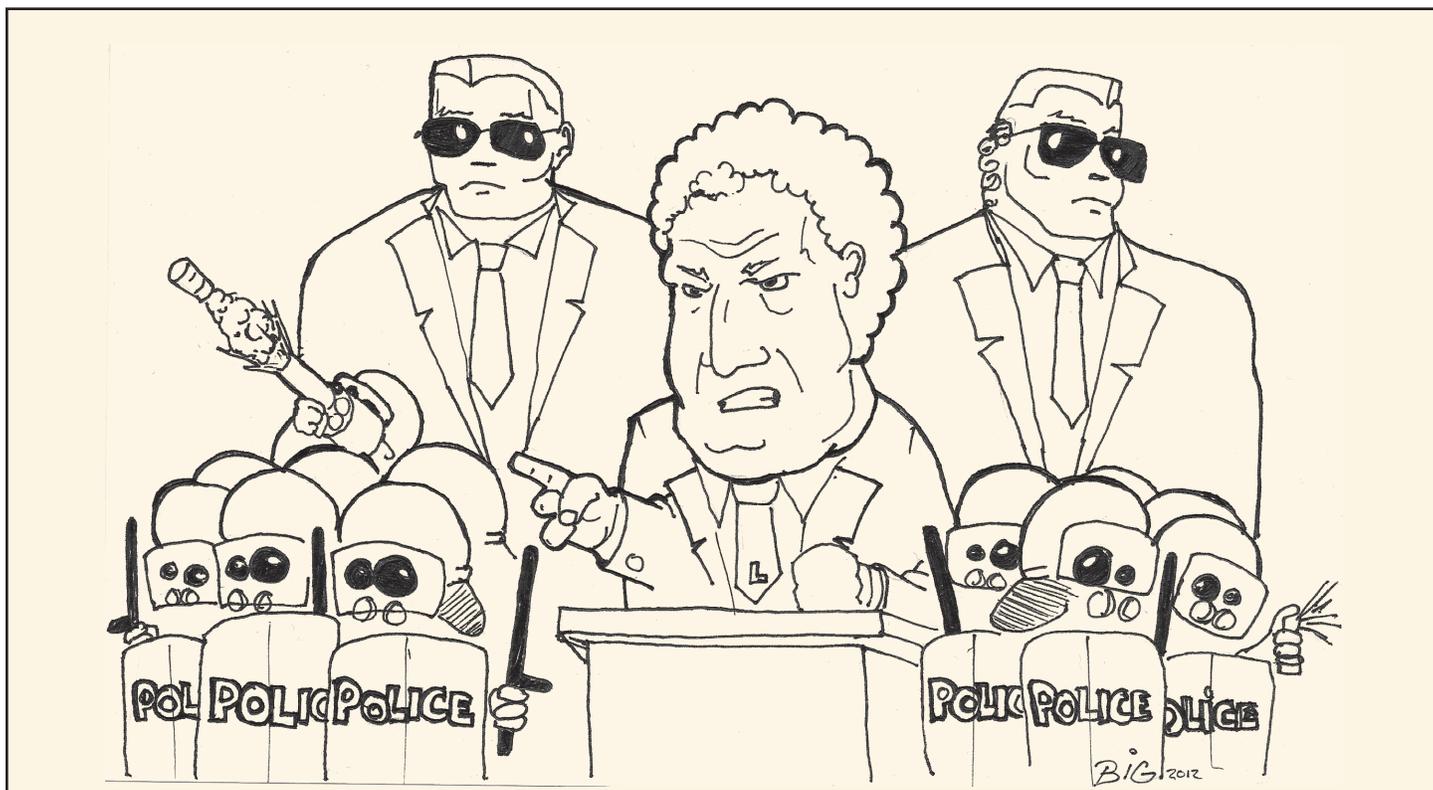
nous occupons des locaux plus modernes et spacieux situés au 8790 de l'avenue du Parc, à Montréal. Nous disposons désormais de salles de réunion spacieuses et d'un équipement de réseautique à la fine pointe de la technologie, ce qui nous fera économiser des frais de locations de salles et nous permettra de gagner en efficacité.

Je veux ici remercier le personnel administratif, les spécialistes et tous les représentants syndicaux qui ont mis la main à la pâte pour faire de cette complexe « opération déménagement » une réussite à tous les points de vue.



Bienvenue chez vous !

Nul doute que ce nouvel environnement nous permettra d'améliorer les excellents services que nous vous rendons déjà. En septembre, nous vous inviterons à vous en rendre compte par vous-mêmes à l'occasion d'une activité d'accueil à laquelle, je l'espère, vous serez nombreux à participer. Après tout, c'est chez vous ! ♦



Nouveau trésorier-archiviste au SFMM

Gilles Maheu, qui a accédé au poste de trésorier-archiviste du SFMM (SCFP) le 4 mai dernier, a entrepris sa carrière à la Ville de Montréal en 1991. Embauché d'abord à titre de commis de bureau affecté au Service des finances, il a rapidement accédé au poste d'agent de bureau, qu'il a occupé jusqu'à sa nomination comme agent de recettes en 1995.

Homme de défis, Gilles a choisi la voie du perfectionnement pour enrichir son parcours professionnel. Il a décroché en 1997 un certificat en administration à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, acquérant au passage une expertise en matière d'économie, de comptabilité et de gestion financière. Sa réussite académique a grandement facilité la progression de sa carrière : en 2000, on l'a promu agent comptable et, de 2005 à 2006, il a œuvré comme analyste de recettes en fonction

supérieure.

En parallèle, il s'est intéressé à la vie syndicale. En 1998, il a été élu délégué syndical, puis directeur syndical en 2002. Il a travaillé au sein de nombre de comités syndicaux, dont celui des statuts et règlements, celui des caisses de retraite et celui des finances. Son sérieux et son sens du devoir l'ont fait remarquer, ce qui a conduit en 2007 à son intégration au sein de l'Équipe du SFMM comme agent de griefs, une fonction qui lui a permis de déployer ses talents et son énergie non seulement dans des dossiers de relations de travail, mais aussi d'autres touchant l'évaluation des emplois.

Gilles met au service des membres du SFMM rigueur, jugement et intégrité. Sa seule ambition : contribuer à faire de l'organisation une structure syndicale plus transparente, démocratique, unie et solidaire que jamais. ♦



Du nouveau à la Santé et sécurité du travail

Jocelyne Marquis • Représentante en SST

Le 7 mai 2012, j'ai accédé à la fonction de représentante en prévention Santé et sécurité du travail au sein du SFMM (SCFP).

Je travaille à la Ville de Montréal depuis 1987. J'ai commencé à titre d'aide-bibliothécaire. À partir de 1998, j'ai occupé la fonction de bibliothécaire. Je suis maintenant affectée à la bibliothèque de Parc-Extension dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension.

Mon expérience syndicale comporte un parcours comme déléguée syndicale de 1997 à 2001 au Service de la culture, puis de directrice syndicale au Service du développement culturel de 2001 à 2004, puis de directrice syndicale de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension à partir de 2006. Je suis également responsable du Comité d'éducation et membre du Comité de la condition féminine. Depuis 1997, j'ai constamment fait partie des comités locaux en santé-sécurité. Dans l'exercice de mes nouvelles fonc-

tions, j'espère vous faire profiter de l'expérience que j'ai acquise au fil du temps et vous aider à rendre votre travail sécuritaire.

Voici les arrondissements, les services et les villes reconstituées dont je vais m'occuper :

- Arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie
- Arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension
- Arrondissement Lasalle
- Arrondissement Verdun
- Arrondissement Lachine
- Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
- Arrondissement Outremont
- Arrondissement Ahuntsic-Cartierville
- Arrondissement Saint-Laurent
- Arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
- Arrondissement l'Île Bizard-Sainte-Geneviève



- Direction des communications et des relations avec les citoyens
- Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux
- Service du développement et des opérations
- Service des technologies de l'information
- Services du développement des opérations
- Services des affaires juridiques et de l'évaluation foncière (direction de l'évaluation foncière seulement)
- Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal; Stationnement de Montréal et Bureau de l'ombudsman
- Ville de Côte-Saint-Luc
- Ville Hampstead
- Ville de Beaconsfield
- Ville de Kirkland
- Ville de Montréal-Ouest
- Ville Mont-Royal
- Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
- Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)
- Anjou 80. ♦

Représentation féminine Où en sommes-nous ?

Jocelyne Chicoine • Agente de griefs

Les 3 et 4 avril derniers, le Comité de la condition féminine a participé à la 10^e rencontre biennale de réflexion FTQ sur la condition féminine. Le thème de cette année était La crise : Femmes au cœur de la reprise !

On a traité de sujets tels que :

- La crise et ses effets sur les femmes et leurs droits
- Les femmes et les syndicats : qu'en est-il ?
- La force des alliances
- Des défis particuliers au travail
- La solidarité et la mobilisation.

Nous avons trouvé cette rencontre biennale très intéressante – pour la plupart d'entre nous, il s'agissait d'une première. Nous avons constaté qu'il y a encore beaucoup de femmes militantes qui travaillent très fort pour faire changer les choses. Bref, deux journées très bien remplies mais aussi très bénéfiques pour les membres du comité de la condition féminine.

Les assises comportaient une consultation portant sur l'augmentation de la participation et de l'implication des femmes dans la vie syndicale.

Cet exercice était sous la responsabilité de Daniel Boyer, le président du Comité mixte sur le portrait des femmes à la FTQ – un homme à la tête de ce comité touchant les femmes : nombre de militantes n'ont pas manqué de souligner l'ironie de la chose !

Parmi les thématiques abordées, signalons les faits relevés dans des données prélevées en 2010 sur la représentation féminine au sein de diverses instances syndicales.

Quelques faits saillants :

- **Au sein des syndicats locaux** : les rangs des délégués syndicaux et des formateurs comptent 30 % de femmes, soit une sensible augmentation chez les déléguées et formatrices. Malgré cela, on compte très peu de représentantes au sein des régimes de retraites et de conseillères SCFP. On remarque que plus les syndicats sont gros, moins il y a de représentation féminine.
- **Au Conseil régional FTQ** : les comités de la FTQ comptent entre 15 % et 18 % de membres de sexe féminin. Nous notons donc une légère hausse, sauf au comité de l'environnement où il y a une très faible présence féminine.
- **Au sein de notre section locale** : avec un effectif d'environ 60 % de femmes, on constate encore une sous-représentation féminine.
- **Chez nos délégués syndicaux** : 54 femmes sur 148

délégués, ce qui équivaut à un taux de représentation féminine de 36 %.

- **Chez les directeurs** : on compte 18 femmes sur 47 directeurs, soit un taux de représentation féminine de 38 %.

Bien que des efforts aient été faits, nous constatons tout de même que les femmes sont toujours sous-représentées au sein des instances syndicales et qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour atteindre l'égalité. ♦

COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE



JOCELYNE
CHICOINE



FRANCINE
HALLÉ



TINA
RIZZETTO



JOCELYNE
MARQUIS



SYLVIE
BEAUCHAMP



PHOTO : VANESSA RENAUD

Horaires atypiques : sondage en vue ! Préparez vos crayons !



Christopher Sayegh • Directeur syndical et responsable du Comité des horaires atypiques

Nous allons bientôt faire participer les membres concernés à un sondage que nous avons préparé et dont la version définitive est presque complétée et devra être approuvée par le Comité exécutif. Cela nous permettra d'obtenir le profil des membres à la Ville de Montréal qui ont un horaire atypique.

Mouvements dans le comité

Depuis notre dernier article dans le *Col-Blanc*, il y a eu quelques changements dans nos rangs. Le vice-président Jean-Marc Boucher et le membre Daniel Vandal ont quitté le Comité. Nous leur souhaitons bonne chance dans leurs futurs projets et, surtout, une bonne retraite à Jean-Marc. En même temps, nous en profitons pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux, soit Dominic Charland, le vice-président élu le 2 mars 2012 qui sera responsable du Comité au sein de l'Exécutif syndical, ainsi qu'à Emmanuel Vacante de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, qui fait maintenant partie du Comité.

Définition de l'horaire atypique

L'horaire atypique se définit comme toute forme d'horaire qui diffère de l'horaire traditionnel : 35 à 40 heures par semaine, 7 à 8 heures par jour, 5 jours sur 7, du lundi au vendredi, de jour seulement, entre 7 h et 19 h..

Dans le cadre de ce sondage, nous avons ciblé les sept secteurs clés suivants : l'unité d'intervention rapide (3-1-1), le service des communications opérationnelles de la police (9-1-1), les sports et loisirs, les bibliothèques, le Bureau du taxi, le Service d'incendie (préposé au central d'alarme) et les agents de stationnement.

La deuxième étape consistera à analyser et à diffuser les résultats du sondage de façon à sensibiliser les membres et nos instances en vue de définir nos priorités d'action pour 2013.

Si vous avez des questions, des idées ou des commentaires à nous soumettre, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse sfmm3508@hotmail.com.

En terminant, je vous invite à faire un jeu-questionnaire sur l'équilibre travail-vie personnelle que l'on trouve sur le site de l'Association canadienne sur la santé mentale – <http://bit.ly/questionnairesante-mentale>. ♦



Raisons d'être d'un règlement

Ginette Grégoire • Responsable du Comité des statuts et règlements

Il n'y a rien de plus frustrant que de se voir toujours et toujours imposer des règles à observer. Cependant, où en serions nous si tel n'était pas le cas ?

Les statuts et règlements sont un exemple de ces règles contraignantes dont l'observance est nécessaire au bon fonctionnement de notre Syndicat. Malheureusement, certains articles de ces Statuts sont quelque peu irritants.

Par exemple, certains d'entre vous aimeraient que des élections soient possibles en été, comme cela l'est pour les gens du parc Six Flags – La Ronde et la Société du parc Jean-Drapeau. Cependant, combien d'entre vous, pendant les vacances, demeurent à la maison et relèvent leur courrier tous les jours ?

Imaginez seulement qu'une élection soit déclenchée dans votre secteur d'activité pendant l'été. Vous êtes absents (es) pendant le délai de réponse demandé. À votre

retour, votre candidat n'a pas eu votre appui. Êtes-vous prêt à le voir tout de suite au moment de votre retour au travail ?

Comprenez-nous bien, comme nous le savons tous, un seul vote peut faire la différence. Et si c'était le vôtre ?

L'exception confirme la règle. La différence, avec le parc Six Flags – La Ronde et le parc Jean-Drapeau, c'est que les membres ne sont présents que l'été. C'est la seule période possible pour les rejoindre. Il a donc fallu faire une différence pour ces membres qui font partie de notre famille.

Sachez que le Comité des statuts et règlements est à votre écoute afin de toujours améliorer la qualité des services rendus par votre Syndicat. N'hésitez pas à nous contacter. ♦



COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS



GINETTE
GRÉGOIRE



STÉPHANE
ARMSTRONG



JOCELIN
AUCLAIR



MARVIN
LY



BRIGITTE
BOYTE

IMPORTANT

Pour éviter de se retrouver malade et sans le sou...

Saviez-vous que votre couverture d'assurance-invalidité n'est pas maintenue durant un **congé sans solde** ou à **traitement différé** ?

En effet, si vous ne faites pas une demande écrite à cet effet à l'employeur, votre couverture **NE SERA PAS MAINTENUE** !

Ce qui veut dire que même à la fin de votre congé, à la date prévue de votre retour, votre contrat ne reprend pas. Vous pourriez être obligé de retourner au travail et d'y accomplir vos tâches normales pour une durée déterminée au contrat d'assurance avant de pouvoir toucher vos prestations d'assurance salaire.

Si vous désirez maintenir votre couverture d'assurance-invalidité, acheminez par écrit, un avis demandant à l'employeur (la personne avec qui vous avez fait votre demande de congé) de maintenir votre assurance et surtout conservez-en une copie.

Coups de chaleur à Montréal C'est l'enfer !



Patrick Dubois • ci-devant représentant en prévention – SST, maintenant agent de griefs

L'été arrive à grands pas. Il est temps de sortir les serviettes, mettre son maillot et de se prélasser au soleil... Tout va bien, la vie est belle et il fait « chaud ». Mais qu'en est-il lorsque l'on doit travailler durant ces journées torrides ?

Tout d'abord, il importe de savoir que cela peut être dangereux si l'on ne prend pas les précautions nécessaires. Plusieurs travailleurs ont été victimes de coup de chaleur et ont perdu la vie. Leur température corporelle avait atteint 42 degrés Celsius.

Qu'est-ce qu'un coup de chaleur ?

Le coup de chaleur survient brusquement lorsque le corps ne réussit plus à se refroidir suffisamment. La température corporelle, normalement de 37 degrés Celsius, ne cesse d'augmenter et atteint plus de 40 degrés Celsius.

Le risque est encore plus grand lorsque les travailleurs sont en mauvaise condition physique, qu'ils ont des antécédents médicaux, qu'ils manquent de sommeil, qu'ils ont connu des problèmes de santé récents (diarrhée, fièvre, vomissements), qu'ils prennent des médicaments ou qu'ils ne sont pas acclimatés à la chaleur.

En effet, lorsque la canicule frappe, les premiers

jours sont plus difficiles à supporter parce que notre corps a besoin de temps pour s'acclimater.

Il faut environ cinq jours à un travailleur pour être partiellement acclimaté, pourvu que les exigences pour accomplir les tâches et que la chaleur demeurent constantes.

On peut prévenir les coups de chaleur par un simple geste : boire de l'eau, beaucoup d'eau ! Au minimum un verre (250 ml) d'eau toutes les vingt minutes. Ce faisant, vous réhydratez votre corps en plus de le refroidir. Mais, attention : ne buvez jamais plus de 1,5 litre d'eau à l'heure !

Essayez, autant que possible, de ne pas travailler dans un endroit exposé au soleil (n'hésitez pas à utiliser les parasols fournis par l'employeur) ou sans circulation d'air. Il faut aussi prendre des pauses lorsque le travail demande des efforts physiques soutenus. Portez des vêtements qui permet-

tent l'évaporation de la sueur. Enfin, soyez vigilants ! Vous devez tenir compte des symptômes et des signes annonçant un coup de chaleur. Fiez-vous à votre jugement et à votre expérience !

Un guide complet de prévention des coups de chaleur est disponible au Syndicat. Ce guide vous explique même comment calculer la température corrigée (avec humidité). Pour vous le procurer, demandez-le à votre délégué (e) syndical (e) ou, en l'absence de délégué (e), à votre directeur(trice) syndical (e). Pour toutes questions, vous pouvez appeler au Syndicat au 514 842-9463 et demandez à parler à un représentant à la prévention – SST.

Et enfin, rappelez-vous que le coup de chaleur est considéré comme un accident de travail selon la CSST. Vous devez donc le traiter comme tel.

Références : Guide de prévention des coups de chaleur (2^e édition).
Santé et services sociaux Québec
CSST



Les symptômes d'un coup de chaleur :

- crampes musculaires ;
- frissons ;
- mal de cœur ;
- mal de ventre ;
- étourdissements, vertiges ;
- fatigue inhabituelle ou malaise généralisé ;
- mal de tête.

Si un travailleur présente ces symptômes, il doit immédiatement prévenir son supérieur ou un secouriste. Il doit se reposer à l'ombre ou dans un endroit frais sous surveillance et boire de l'eau jusqu'à récupération complète.

Un cas de coup de chaleur est grave s'il y a :

- confusion ;
- incohérence des propos ;
- agressivité, comportement bizarre (comme si la victime était droguée) ;
- perte d'équilibre ;
- perte de conscience ;
- vomissements.

Il y a **urgence médicale** ! Intervenez tout de suite !

Comment prendre soin d'une victime de coup de chaleur ?

- Alerte les premiers secours : les secouristes en milieu de travail et le Centre d'urgence 9-1-1.
- Transportez la personne à l'ombre ou dans un endroit frais. Ôtez-lui ses vêtements.
- Aspergez son corps d'eau.
- Faites le plus de ventilation possible.
- Donnez-lui de l'eau fraîche en petites quantités **si la personne est consciente et lucide**.

Rappelez-vous que les réactions d'une personne à la chaleur peuvent varier d'une journée à l'autre et que personne ne réagit de la même façon ! ♦

Une saison dans la vie d'un étudiant

La belle saison



Jocelyne Chicoine • Agente de griefs

Avec l'arrivée de l'été viennent aussi ce qu'on appelle les emplois d'été. En effet, plusieurs jeunes travaillent dans diverses fonctions pour la belle saison. Mais à quel titre sont ils engagés ? Quels sont leurs statuts ?

Pour la presque totalité des embauches estivales, il y a deux statuts possibles. Le premier est le statut « Étudiant ». Voici comment le définit l'article 5 de la convention collective : « Tout employé embauché entre le 1^{er} mai et le 15 septembre et qui doit retourner aux études à temps plein à compter du mois de septembre. L'étudiant n'est pas couvert par la présente convention collective sauf, en ce qui a trait au régime syndical. L'employeur informe le Syndicat de la période d'embauche de l'étudiant ainsi que de l'emploi occupé par celui-ci. »

En ce qui concerne le second statut, celui de fonctionnaire auxiliaire, voici comment le définit la convention : « Tout salarié embauché à ce titre, en conformité avec les dispositions de la convention collective. Le fonctionnaire auxiliaire est assujéti aux dispositions de la convention collective sauf s'il en est expressément exclu. »

Voici pour les définitions officielles. Mais qu'en est-



il de la réalité ?

Donnons un exemple. À la Ville de Montréal, on engage des sauveteurs et des surveillants de pataugeoire dans les installations extérieures pour l'été – souvent entre mai et septembre –, mais ils n'ont pas le statut d'étudiant mais celui d'auxiliaire. Pourquoi ? Parce qu'entre autres, il est possible qu'on les emploie dans les installations intérieures à l'automne – s'ils ont les disponibilités requises, bien entendu.

Ouf ! Pas facile à suivre me direz-vous. Vous avez bien raison. Alors je vous suggère pour y voir plus clair de demander à votre employeur à quel titre vous avez été embauchés dès votre première journée de travail. Cela devrait vous faciliter la tâche.

Sachez aussi que vous avez des représentants syndicaux dans vos milieux de travail que vous devriez rencontrer cet été et à qui vous pouvez poser toutes les questions auxquelles vous ne pouvez trouver de réponses ou tout simplement pour obtenir de l'information.

Vous pouvez aussi consulter le site Web du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal – www.sfmm429.qc.ca – pour en apprendre plus sur vos droits et sur qui nous sommes.

En terminant je vous souhaite un superbe été... avec les meilleures conditions de travail possibles ! ♦

Entrevue

Parlons « travailleur saisonnier »



Michel Thibault • Membre du Comité du journal

Nicolas Sarkis est né à Montréal le 7 juin 1967. Ça, c'est le jour anniversaire de ma mère au printemps de l'universelle EXPO de 67. Mais ça n'a aucune importance.

Son père égyptien copte chrétien d'origine et sa mère québécoise se sont rencontrés à la défense nationale à Ottawa. À Sorel, où ils ont vécu, le paternel est très connu pour ses nombreux engagements dans la communauté.

Nicolas a étudié au baccalauréat en science politique et complété une maîtrise en politique internationale à l'UQAM et à l'Université Laval à Québec. Attaché politique au Bloc québécois de 1992 à 1996, il a vécu la défaite référendaire et la plate démission de Lucien Bouchard. Il quitte, passablement désillusionné de la politique.

Il entre à la Ville de Montréal à titre de sauveteur en 1995. Il est actuellement instructeur de natation grade 2 et peut être responsable d'installation. Occupé à plein temps l'été, il achève pendant ses périodes hivernales un certificat en santé et sécurité au travail et un baccalauréat en relations indus-

trielles à l'Université de Montréal.

Il est délégué syndical depuis sept ans. Travaillant aux installations aquatiques, il représente majoritairement des travailleurs saisonniers. Les pressions patronales, attitudes irrespectueusement autoritaires, avis et mesures disciplinaires ont nourri son engagement à défendre ses collègues injustement traités.



**Entrevue avec
Nicolas Sarkis, délégué
à l'arrondissement
Villeray-Saint-Michel-
Parc-Extension**

À l'exemple de son père, l'implication communautaire est pour lui naturelle et les syndicats lui apparaissent essentiels au progrès social. Il envisagerait une forme de « table ronde » des travailleurs des équipements nautiques, par exemple.

Nos membres travailleurs saisonniers sont trop souvent victimes de préjugés se voyant déconsidérés pour n'être que des jeunes de passage à la Ville de Montréal. Ils ont la faiblesse de trop peu connaître leur syndicat. Pour briser cette ignorance, il organise à l'occasion des rencontres informelles

autour d'un pot. Pour cet été 2012, il souhaite organiser un grand barbecue.

La dégradation des conditions salariales des sauveteurs (tout juste au-dessus du salaire minimum) au regard des qualifications exigées et des responsabilités impliquées est selon lui une problématique prioritaire. À tel point que Montréal manque de personnel de surveillance des piscines et pataugeoires et que des clubs nautiques disparaissent, faute de capacité adéquate d'encadrement de ses participants. Ainsi, Montréal néglige de reconnaître le facteur d'intégration sociale de ses installations de loisirs.

Nicolas Sarkis travaille à la Ville de Montréal et est délégué syndical. Un tantinet verbomoteur et hyperactif, il est encore étudiant et élabore actuellement un plan d'affaires pour créer sa propre entreprise. C'est certes typique de plusieurs « saisonniers » de Montréal que de progresser de saison en saison dans diverses activités autres que leur emploi. Année après année, ils sont essentiels au fonctionnement des services municipaux et enrichissent notre effectif syndical de la variété de leurs expériences et de leurs implications. ♦

Voyages Rêve Évasion inc.

675A, rue Notre-Dame
Repentigny (Qc) J6A 2W5

Nancy Boivin

Conseillère en voyages

Celebrity Reflection – Nouveau bateau 2012 – 12 au 19 janvier 2013

Vol, croisière, transfert et les taxes incluses • Toutes catégories disponibles

50 \$ RABAIS SUR RÉSERVATION

Personnel qualifié, dynamique et attentionné
Service personnalisé, spécialité groupe, Europe et croisière

Faites de votre rêve une réalité avec nous !!!

Communiquez avec la propriétaire :

Nancy Boivin au 450 932-4145

Courriel : infos@voyagesreevasion.com

Déménagement Salut le Quat'



Maryse Chrétien • Directrice syndicale au SITE

Au moment où vous lirez ces lignes, le SFMM (SCFP) occupera déjà ses nouveaux bureaux situés au 8790 de l'avenue du Parc. Quitter les lieux de l'édifice sis sur la rue de La Gauchetière marque la fin d'une époque pour notre syndicat. Le 429 aura vécu sous la bannière du SFMM pendant 42 ans !

Par contre, ne nous méprenons pas. Le chiffre 429 a de multiples visages au sein de notre organisation. C'est avant tout le nom de notre section locale au SCFP depuis que notre syndicat a quitté la CSN en 1977. Ensuite, cette appellation a désigné le club social du SFMM pendant de nombreuses années. Puis, le 429 correspond également au numéro civique de l'édifice ayant abrité notre Syndicat à partir de 1970. Faisons un bref retour historique l'occupation de cet édifice au passé riche d'événements politiques et culturels.

Les diverses affectations de 1849 à 1970

De 1849 à 1860, la bâtisse était la résidence de l'honorable Denis Benjamin Viger, fils de Denis Viger, député de Montréal-Est à la chambre du Bas-Canada. Denis Benjamin Viger, également homme politique comme son père, jumelait également les fonctions d'avocat et de journaliste. Il écrivait pour *La Minerve*.

Ensuite, la maison est devenue la propriété de M. Cléophas Cherrier jusqu'en 1887. Puis, la communauté religieuse de sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-Marie l'a achetée pour l'occuper jusqu'en 1928. Pendant trois ans, jusqu'en 1931, la bâtisse a abrité le Conservatoire de Musique.

Le bâtiment est alors vendu aux Imprimeries Pierre Arbour. À partir de 1953, c'est la Corporation Berri qui prend possession de la propriété pour l'exploiter sous le nom de Waiquiri Bar.

Sous la bannière syndicale (1970-2012)

Même si la naissance officielle de notre syndicat date du 7 juin 1920, ce n'est qu'en 1970 que la bâtisse est acquise par le SFMM. Son inauguration officielle n'aura lieu qu'une année plus tard, le 16 juin 1971, en raison des nombreux travaux de réfection qui s'étaient avérés nécessaires. On lui attribue alors le nom de Centre Social des fonctionnaires municipaux.

À partir de 1970, notre Syndicat a loué des locaux pendant six ans au sous-sol de l'édifice pour répondre aux besoins de la CSN. La location a pris fin au moment où notre Syndicat changea son affiliation à cette centrale syndicale pour le SCFP (FTQ) en 1977. Le Syndicat des contremaîtres a également loué des locaux au premier étage pendant quelques années.

Quant au Club Social du SFMM, il se situait au sous-sol de l'édifice à l'époque. Jusqu'en 1986, on le reconnaissait sous les noms de « Au Quat-vingt-

neuf », au « 429 » ou communément « Le Quat' ». On l'a également connu sous le nom de « 429, Le Club ». Durant son existence, ce local a été le témoin de nombreux soupers, dîners et partys de bureaux.

C'était un lieu de rencontre pour les fonctionnaires municipaux où l'on pouvait prendre un verre et même jouer au billard. La salle a même servi pour des soupers d'anniversaires et des mariages pour les fonctionnaires ! Plusieurs dirigeants de grandes centrales syndicales et de nombreuses personnalités du monde politique ont été invités à fouler le sol du « Quat' », dont entre autres René Lévesque. À la suite de la fermeture du club, le sous-sol a été occupé par des bureaux et des salles de réunion.

Avec un passé si substantiel, il y a fort à parier que quelques vestiges du 429 suivront nos déménageurs jusqu'aux locaux de l'avenue du Parc. Espérons qu'ils lui conféreront l'âme du 429 au-delà de son lieu d'origine. ♦

Sources : revue de presse syndicale, Wikipedia



L'Équipe du SFMM (SCFP) fait ses adieux au 429 !

Enquête sur les régimes de retraite

Saviez-vous que...



Claude Duval • Délégué syndical et membre du Comité des délégués sociaux
Myriam Boudreau • Déléguée syndicale et membre du Comité du journal

16 mai 2012. Après avoir marché du 429 au métro Laurier avec Christian Coallier, agent des régimes de retraite, nous avons décidé de sonder certains employés de la Ville concernant ces dits régimes. Christian nous avait expliqué les particularités de ces régimes de retraite. D'ailleurs, nous en profitons pour remercier aussi André Grandchamps pour les explications, le support apporté aux membres ainsi que les articles contenus dans ce numéro.

Cette petite consultation dans trois services et un arrondissement de la Ville de Montréal nous a permis de tirer les conclusions suivantes :

- Selon les auxiliaires, tant chez les hommes que les femmes, plus de 60 % des répondants veulent prendre leur retraite vers l'âge de 60 ans, partir plus tôt avec moins d'argent et la famille et les loisirs passent avant le travail comme préoccupation majeure. Plus des deux tiers n'ont aucune épargne et ne connaissent pas leur régime de retraite. Pour terminer, tous les sondés sans exception de cette catégorie ne font aucune différence entre un régime à cotisation déterminée ou à prestation déterminée.
- Pour les permanents, plus de 75 % des répondants désirent prendre leur retraite vers 50 ans et, incongruité, ces personnes désirent partir plus tard avec plus d'argent. Autant de membres ont des REÉR comme épargnes supplémentaires ainsi que des biens immobiliers. La famille, les loisirs l'emportent à 99 % comme motivations premières.
- Plus de 75 % des personnes connaissent leur régime de retraite mais 50 % des membres ne font pas la différence entre un régime à prestations déterminées ou à cotisations déterminées.
- Plus les répondants sont âgés, plus la connaissance

des régimes est importante, mais le tiers des répondants de cette catégorie avouent n'avoir aucune connaissance de leur régime.

Nous avons gardé pour terminer la question suivante : **Quelle est votre source privilégiée d'information ?** (*ColBlanc*, site Web, délégué syndical, *Fonctionnaire Express*)

- Chez les 16-26 ans auxiliaires, plus de 75 % ne lisent pas le *ColBlanc* et ne visitent pas le site Web. Chez les 26-36 ans, 33 % feuillent le *ColBlanc* et 83 % des répondants visitent le site Web. Chez les 37 ans et plus, 50 % s'informent avec ces deux médias et 50 % avouent ne porter aucun intérêt à ces médias.
- Pour les membres permanents, nous n'avons aucune réponse chez les 16-26 ans. Chez les femmes de 26 à 36 ans, le site Web est privilégié à 100 %, et on lit peu le *ColBlanc*. Les hommes de cette catégorie se renseignent le plus en utilisant dans une proportion de plus de 80 % le site Web ou le *ColBlanc*.
- Enfin chez les femmes plus de 37 ans, 90 % d'entre elles sont des lectrices du *ColBlanc* et surfent sur le site Web, tandis

que 75 % des hommes sont des assidus de ces moyens d'informations.

Ce sondage a déjà un impact majeur pour ce numéro. En effet, nous avons demandé à nos spécialistes de nous expliquer la différence entre deux régimes principaux de retraite, ce qui nous permettra ainsi de participer un peu plus aux activités syndicales qui sans votre appui ne permettent pas d'établir un rapport de force nécessaire lors d'assemblées. Votre opinion est primordiale afin de faire avancer les débats.

Nous vous rappelons que malgré plusieurs demandes, il est impossible de vous faire parvenir les infos par l'intermédiaire de la messagerie Lotus car elle appartient à l'employeur.

Pour terminer, voici le palmarès des citations retrouvées dans le sondage :

- On va mourir de faim
- Travailler jusqu'à la mort ou en chaise roulante
- Puni à cause des boomers

En passant, nous voulons remercier tous les participants à notre sondage. ♦



Acupuncture
Santé énergétique

Jolianne Korak
Acupuntrice
Traitements pour tous
Formation spécifique en gynéco-obstétrique

Pour rendez-vous :
CHAMBLY :
Clinique Accès-Physio : 1309 boul. Fréchette, suite 117 (450) 658-6868
LONGUEUIL :
Clinique Pierre-Boucher, 1615 boul. Jacques-Cartier Est (450) 468-6223
Membre OAQ A-009-11 (514) 466-2057

Vous êtes VICTIME d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou d'une lésion psychologique en lien avec le travail ?

Avant de débiter vos démarches auprès de l'employeur ou de la CSST, informez-vous !

Contactez l'agent en réparation santé et sécurité du travail du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal
Daniel Morin : 514 842-9463 poste 247

Vous éviterez ainsi de vous retrouver sans le sou ou aux prises avec les dédales de la bureaucratie.

Cette assistance est prévue à l'article 279 de la Loi des accidents du travail et des maladies professionnelles.

L'ABC des régimes de retraite

Notions de base



André Grandchamps • Agent des régimes de retraite

Pour bien saisir ce qui affecte les régimes de retraite, il est important de comprendre quelques notions de base. Un régime de retraite est un fonds dans lequel l'argent investi par les participants et les employeurs qui doit servir à payer une rente lorsque les participants seront à la retraite.

Régime de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées

Il y a deux grandes familles de régimes de retraite. Il y a d'abord les régimes à cotisations déterminées. Dans ce type de régime de retraite, les cotisations annuelles qui sont fixées à l'avance, autant celles des salariés que celles de la partie patronale. Cela peut être un montant fixe ou un pourcentage sur le salaire. Ces sommes sont versées dans une caisse de retraite que les fiduciaires ont pour mission de faire fructifier.

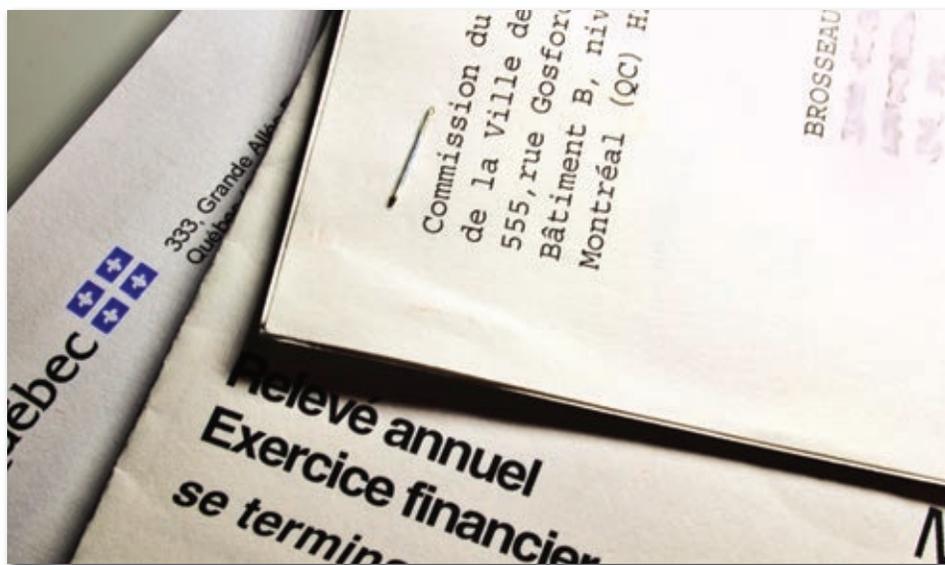
Le montant dont disposeront les salariés au moment de leur retraite dépendra des rendements obtenus par la caisse de retraite. Il est donc impossible de connaître à l'avance le montant de la rente qui sera versée au moment de la retraite. **Dans ce type de régime, ce sont les membres qui assument seuls tous les risques financiers.**

L'autre famille de régimes de retraite est celui à prestations déterminées. Dans ce cas, on fixe à l'avance combien d'argent vous sera versé à la retraite. Cela peut-être par exemple 2 % du salaire par année de service.

Les contributions des employés au régime de retraite sont fixées dans les conventions collectives. Celles de l'employeur sont réévaluées à chaque évaluation actuarielle et peuvent varier pour garantir le versement des rentes promises. Le montant des contributions dépend donc de la santé financière du régime de retraite.

Il est important de comprendre que dans ce type de régime, les rentes sont garanties. **C'est le régime de retraite qui supporte les risques financiers et non les membres.**

Notons que les régimes de la Ville de Montréal, de l'ex-CUM et de la plupart des villes fusionnées ou reconstituées sont à prestations déterminées.



La santé d'un régime de retraite

Un régime de retraite est constitué d'un actif et d'un passif.

L'actif comprend les cotisations des employés, celles de l'employeur ainsi que les avoirs du régime de retraite (les avoirs sont composés des actions cotées en bourse, les obligations, les placements alternatifs, etc.).

Le passif correspond aux engagements du régime de retraite. Il s'agit principalement des promesses de rentes présentes et futures et, dans une moindre mesure, les frais de gestion et d'administration.

Tous les trois ans, l'actuaire évalue la santé financière du régime de retraite. Pour ce faire, il effectue une évaluation actuarielle du régime de retraite.

Dans un premier temps, l'actuaire évalue la valeur du passif du régime de retraite. Il cherche à savoir combien d'argent doit être injecté pour permettre au régime de faire face à ses engagements financiers présents et futurs.

Puis l'actuaire analyse l'actif du régime de retraite.

Les cotisations des employés sont fixées par la convention collective. L'actuaire ne peut donc pas modifier le taux de cotisation des employés.

L'actuaire estime ensuite les rendements des avoirs du régime de retraite. Pour y arriver, il se base sur les conjonctures économiques qui prévalent au moment de l'évaluation actuarielle. Le taux de rendement espéré est cependant balisé par la Régie des rentes du Québec, le but étant d'éviter que l'actuaire utilise des taux de rendement irréalistes ou farfelus.

Enfin, l'actuaire fixe le taux de cotisation de l'employeur pour les trois prochaines années. Il doit le faire en s'assurant que la valeur des éléments de l'actif est égale à la valeur du passif.

Si tout se réalise comme prévu, le régime de retraite sera correctement financé. Il est cependant très rare que tout se déroule comme prévu. Si le rendement des avoirs est plus grand que celui espéré, un surplus sera engrangé. Cependant, si le rendement est plus faible que celui espéré, on créera un déficit dans le régime de retraite. ♦

Fonctionnaires municipaux de Montréal

Histoire du régime de retraite



André Grandchamps • Agent des régimes de retraite

Dans cet article, je vais vous présenter les principaux événements qui ont marqué l'histoire du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal. Je vais entre autres m'intéresser à l'origine et l'évolution des déficits du régime de retraite.

1912 à 1964 : Les débuts du régime de retraite

Le régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal a été créé en 1913. C'est l'un des plus vieux régimes de retraite au Canada.

Malheureusement, nous connaissons peu de détails sur les premières décennies du régime de retraite. Nous savons cependant qu'à cette époque, le régime de retraite était un régime par répartition. Dans un régime par répartition, les cotisations perçues chaque année servent à payer les rentes de l'année courante.

On estime les rentes des employés en fonction des salaires que ceux-ci gagnent une année donnée. Les cotisations sont évaluées selon ces rentes estimées. Mais, à l'époque, on ne projetait pas les salaires dans le temps. Autrement dit, on considérait que les salaires des employés étaient les mêmes pour toute leur carrière.

En réalité, les salaires des employés augmentent au fil du temps. Les rentes seront donc plus importantes que celles estimées au départ. Si les cotisations restent au même niveau, le régime de retraite n'aura pas assez d'argent pour payer les rentes dans un futur proche. Un déficit va donc se créer avec le temps.

Au départ, les coûts d'un régime par répartition sont faibles, car il y a peu de retraités. Lorsque le nombre de retraités augmente, les coûts du régime s'accroissent rapidement. Si les taux de cotisations ne sont pas ajustés, le déficit du régime de retraite peut devenir très important.

C'est ce que l'on a constaté en 1966 alors que le déficit du régime de retraite de la Ville de Montréal s'élevait à 95 millions de dollars de l'époque.

1965 à 1982 : Les exceptions de la loi

1965 est une année charnière dans l'histoire des régimes de retraite au Québec.

Cette année-là, le gouvernement du Québec adopte les lois créant le Régime des rentes du Québec ainsi que la Régie des rentes du Québec. Le rôle premier de la Régie des rentes est d'administrer les sommes d'argent recueillies par le Régime des rentes. Les dispositions du Régime des rentes du Québec sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1966.

Dans la foulée, le gouvernement adopte la loi sur les régimes supplémentaires de retraite. Cette loi vient édicter des règles de fonction-

nements que les régimes de retraite devront désormais suivre. Encore ici, c'est à la Régie des rentes que revient le mandat de faire respecter la loi.

Cependant la loi comportait certaines exceptions pour la Ville de Montréal. Le gouvernement était déjà conscient que la Ville de Montréal était aux prises avec un déficit important. Par ces exceptions voulait-il aider la Ville de Montréal à faire face à son déficit ? Si c'était le cas, ce fut un échec. Les exceptions de la loi ont plutôt eu l'effet contraire.

Regardons d'un peu plus près ces exceptions.

La première permettait à la Ville de ne pas rembourser son déficit initial de 95 millions de dollars. Elle était seulement tenue de verser les sommes nécessaires pour empêcher que le déficit n'augmente. Cela veut dire qu'avec une telle disposition, le déficit ne serait jamais remboursé.

La deuxième exception permettait de ne pas projeter les salaires dans le temps lors de la production des évaluations actuarielles. On ne tenait donc pas compte du fait que les salaires augmentent au fil du temps, ce qui est une aberration en soi. Le salaire d'un employé évolue au cours de sa carrière. On a vu à la sous-section précédente que c'est cette erreur qui a provoqué le déficit initial. On permettait donc à la Ville de perpétuer ses erreurs. Mais surtout on lui permettait légalement de créer des déficits qui deviendront faramineux quelques années plus tard.

La dernière exception permettait à la Ville de ne pas verser de cotisations au régime de retraite pendant deux ans, soit de mai 1968 à avril 1970. Il faut dire qu'au cours de ces deux années, le maire Drapeau avait déjà pris des congés de cotisation pour financer ses projets dans le cadre de l'Exposition universelle, dont entre autres celui du métro. Le gouvernement venait donc légaliser ces congés de cotisations. Au passage, il amplifiait le déficit, déjà important, du régime de retraite.

1983 à 1996 : L'acte notarié

Lorsque les grands projets du maire Drapeau sont devenus choses du passé, le réveil a été brutal. Il fallait maintenant faire face à la facture de tous ces beaux projets.

Le régime de retraite n'échappa pas à cette réalité. Ainsi, en 1983, le déficit s'élevait à 870 millions de dollars, et rien ne permettait de voir

comment éviter qu'il n'augmente encore.

La Ville de Montréal s'est alors vu forcée par le gouvernement du Québec de poser des gestes pour arrêter l'hémorragie et rembourser le déficit du régime de retraite.

Les différents syndicats ont alors accepté de négocier des solutions à long terme avec la Ville. Il y eut d'abord une réforme majeure du régime de retraite, qui engendra le régime de retraite actuellement en vigueur.

Les syndicats et la Ville de Montréal se sont aussi entendus sur une façon de rembourser le déficit du régime de retraite. Cette entente est devenue ce qu'on appelle l'acte notarié.

L'acte notarié prévoyait que le déficit serait entièrement remboursé en 2045. Encore une fois, les politiciens ont transféré le problème du déficit du régime de retraite aux générations futures.

Pire encore, la structure de remboursement était organisée de telle façon que les paiements étaient modestes au début. Par la suite, ils augmentaient de façon importante avec le temps.

Ainsi l'acte notarié prévoyait des paiements de 13 millions de dollars en 1984. Mais, à compter de 2016, les paiements seraient de 240 millions de dollars par année, et ce, jusqu'en 2045.

Cela allait bien sûr représenter un fardeau énorme sur les finances de la Ville dans le futur. Mais, cela, les politiciens de l'époque ne s'en souciaient pas, car ils savaient qu'ils ne seraient plus là le moment venu. Voilà un bel exemple de la conscience sociale de nos politiciens !

1997 à 2000 : La loi sur la réduction des coûts de main-d'œuvre

En étudiant la structure de l'acte notarié, on constate qu'il ne permet même pas de payer les intérêts sur la dette dans les premières années. Ce n'est qu'après 30 ans, soit en 2013, que le déficit commencera à être remboursé. Ainsi, en 1997, le déficit avait atteint la somme astronomique de deux milliards de dollars et il continuait à augmenter.

Cette année-là, le gouvernement du Québec a imposé aux municipalités une réduction de 6 % des coûts de main-d'œuvre.

Les syndicats ont alors négocié une réduction du déficit du régime de retraite de un milliard de dollars.

Les efforts des syndicats pour réduire le déficit ont été salués dans toute la collectivité. Une preuve éloquente de la grande ouverture d'esprit des syndicats pour régler un problème qui touche non seulement ses membres, mais toute la communauté.

L'entente a été entérinée par l'adoption de la loi 414 au printemps 1998. Elle prévoyait que la Ville de Montréal pouvait utiliser un milliard de dollars de gains monétaires présents et futurs qui seraient constatés dans le régime de retraite pour diminuer le déficit. Un montant de 166 millions serait aussi réservé pour bonifier le régime de retraite selon les recommandations des syndicats.

2001 à 2006 : Le contrat de Ville

Malgré l'entente de 1998, les problèmes du régime de retraite n'étaient pas résolus pour autant. L'acte notarié était toujours en vigueur. Les taux de remboursement déjà élevés continuaient à grimper chaque année. De plus, on était toujours dans la période où le remboursement ne couvrait pas le paiement des intérêts du déficit.

Ainsi le déficit avait à nouveau gonflé à 1,6 milliard de dollars en 2001, et il continuait à augmenter chaque année.

Depuis le milieu des années 90, les taux d'intérêt sur les marchés financiers baissaient lentement mais sûrement. En 2002, les taux d'in-

térêts sur les marchés étaient plus faibles que ceux prévus à l'acte notarié. C'était la première fois que cela se produisait depuis 1983. Il en coûterait alors moins cher de rembourser le régime de retraite en empruntant sur les marchés financiers plutôt que d'honorer l'acte notarié.

La Ville fit alors des démarches auprès du gouvernement du Québec pour pouvoir emprunter la somme due au régime de retraite. Cela permettrait de se débarrasser de l'acte notarié et de son calendrier de remboursement alambiqué.

Les résultats des pourparlers avec le gouvernement comportaient plusieurs éléments.

Il y avait d'abord la signature d'un contrat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Par ce contrat, le gouvernement reconnaissait l'apport essentiel de la métropole pour l'économie de toute la province.

Selon les termes du contrat, le gouvernement achetait l'île Notre-Dame pour une somme de 240 millions de dollars. Cette somme devait être consacrée au remboursement du déficit du régime de retraite. (Le contrat s'élevait au total à 580 millions de dollars, mais les autres sommes étaient affectées à des éléments ne touchant pas le régime de retraite)

De son côté, la Ville de Montréal consacrait au régime de retraite une somme de 30 millions de dollars puisée à même les surplus engrangés dans le passé.

Enfin, la Ville fut autorisée à emprunter la somme de 1,6 milliard de dollars sur les marchés financiers pour rembourser le déficit du régime de retraite. Elle procéda de la façon suivante : elle émit d'abord des obligations municipales pour une valeur de 1,2 milliard de dollars. De cette somme, un milliard a été consacré au remboursement du déficit du régime de retraite.

Ces obligations furent tellement populaires qu'elles trouvèrent preneurs en moins de deux heures sur les marchés financiers. Il faut dire qu'un emprunteur comme la Ville de Montréal est considéré comme fiable. On ne se s'attend pas à ce que le gouvernement laisse tomber une ville en cas de problèmes financiers.

Finalement, la Ville a émis une série d'obligations d'une valeur de 400 millions de dollars au nom des différents régimes de retraite. Ces obligations seraient remboursées avec les surplus futurs du régime de retraite. En attendant, les obligations allaient rapporter des intérêts de 5 % à 6 %, ce qui est très acceptable pour ce genre d'obligation.

La part des obligations municipales du régime de retraite des Cols blancs était de 166 millions de dollars.

En apparence, le déficit du régime de retraite était entièrement remboursé avec cette entente. Dans les faits, le déficit a été transféré à un autre poste budgétaire de la Ville de Montréal. Il n'apparaît plus dans les livres comptables du régime de retraite. Mais le remboursement de l'emprunt de 1,6 milliard de dollars est toujours présent pour la Ville de Montréal.

Je me dois au moins de souligner les économies sur les paiements des intérêts qui ont été faites au passage. Le montage financier de 2003 permet en effet d'épargner plus d'un milliard de dollars en intérêt d'ici 2045. Il s'agit là, avouons-le, d'une économie substantielle.

2007 – 2010 La crise financière des subprimes

La Ville de Montréal a créé une structure de gestion du régime de retraite qui est fortement exposée aux aléas des marchés boursiers.

Cette structure permet d'engranger des rendements au-dessus de la moyenne lorsque la performance des marchés boursiers est bonne. En contrepartie, lorsqu'une crise financière éclate, la performance du

régime de retraite de la Ville est beaucoup plus affectée que les autres régimes de retraite.

Ceci est le résultat de la vision des politiciens qui ne pensent qu'à court terme. On s'intéresse surtout aux rendements positifs dans l'im-médiat. Puis on espère que les crises financières ne seront pas trop fortes.

Cette structure fut grandement ébranlée lors de la crise financière de 2007-2008. La crise des *subprimes*, comme on l'a appelée, a affecté toute la planète. Personne n'a échappé aux conséquences de cette crise.

Voyons quelques éléments de la crise qui ont marqué le régime de retraite de la Ville de Montréal.

À l'été 2007, la crise des papiers commerciaux éclatait. Le régime de retraite de la Ville de Montréal possédait pour 120 millions dollars de papiers commerciaux. C'était peu en comparaison de l'actif total de l'époque qui s'élevait à 4,2 milliards de dollars.

Le régime de retraite a tout de même dû prévoir des pertes de 51 millions de dollars pour la part de papiers commerciaux qu'il possédait. Ces pertes ont bien sûr diminué les rendements de l'année 2007. Cette année-là, les rendements n'ont été que de 2,5 %. C'est bien moins que les rendements attendus de 6,75 %.

À l'automne 2008, la crise des *subprimes* a éclaté au grand jour. Elle ébranla toutes les places boursières du globe.

Ainsi le régime de retraite de la Ville de Montréal essuya des pertes de 23 %. C'est le pire rendement de l'histoire du régime de retraite. En dollars, les pertes se chiffèrent à plus de un milliard.

La reprise sur les marchés boursiers s'est amorcée au printemps 2009. Le régime de retraite a alors affiché pour l'année 2009 un rendement de 22 %. Il s'agit cette fois du meilleur rendement de l'histoire du régime de retraite.

Malgré les apparences, les pertes enregistrées en 2008 par le régime de retraite n'ont pas été résorbées pour autant. Les excellents rendements de l'année 2009 ont été appliqués sur un actif diminué à la suite de la débâcle de 2008. En fin de compte, les rendements de 2009 n'ont comblé qu'une partie des pertes de 2008.

On sait cependant que, pour la période de 2008 à 2010, les rendements attendus n'ont pas été au rendez-vous. La dernière évaluation actuarielle, en date du 31 décembre 2010, a constaté un déficit de près de 500 millions de dollars.

Cette crise financière nous a montré de façon flagrante les risques que court le régime de retraite de la Ville de Montréal. Certains à la Ville de Montréal prétendent que cette structure est solide. Personnellement, je crois qu'il faut la revoir pour être moins affectés par les aléas des marchés à court terme. Des gestes en ce sens ont d'ailleurs été posés au cours des dernières années pour diminuer la volatilité de la caisse de retraite.

2011 : harmonisation des régimes de retraite

En 2002 le gouvernement du Québec a imposé la fusion de plusieurs villes de l'île avec Montréal. Il n'y avait cependant aucune obligation de fusionner les régimes de retraite des anciennes villes formant maintenant le Grand Montréal. À la fin de l'année 2011, après deux ans de négociations, une entente est intervenue pour fusionner les régimes de retraite. C'est ce qu'on appelle l'harmonisation des régimes de retraite.

Au moment d'écrire ces lignes, le processus d'harmonisation ne fait que débiter. Cela prendra encore plusieurs mois avant qu'il ne soit complété. Au terme de ce processus, les régimes de retraite des villes fusionnées ne formeront plus qu'un seul grand régime de retraite. ♦

Tendance : la Ville embauche des retraités Engagez-vous, rengagez-vous !



Denis Sauvé • Délégué syndical et membre du Comité LAST

Depuis quelques années, on observe à la Ville de Montréal un phénomène qui semble de plus en plus se répandre : l'embauche ou la réembauche de salariés retraités à forfait ou à titre d'auxiliaires. Est-ce tolérable ou acceptable pour notre société vieillissante ?

Depuis l'accord de l'harmonisation des fonds de retraite, il est possible pour un fonctionnaire de prolonger sa carrière après ces 32 années de service et de continuer à travailler pour bonifier son fonds de retraite de 2 % par année supplémentaire travaillée, et ce, jusqu'à 100 %. Donc pourquoi prendre la retraite et se faire réengager en double emploi ? Est-ce un cadeau de l'employeur pour certains ?

Comme vous le savez, il existe des articles assez pointus dans notre convention collective pour contraindre le travail à forfait et hors accréditation. En voici quelques-uns :

4.01 : « L'employeur reconnaît le Syndicat comme le seul représentant et mandataire des salariés. » ;

6.01 : « Aucun salarié appelé à accomplir pour l'employeur des tâches d'un emploi couvert par la présente convention ne peut avoir de statut autre que celui de "fonctionnaire permanent", de "fonctionnaire auxiliaire" ou de "fonctionnaire à temps partiel". » ;

10.01 : « Tout travail actuellement dévolu aux salariés couverts par l'accréditation syndicale doit continuer d'être effectué par ces salariés. »

Ces articles nous précisent bien que des emplois reconnus comme comportant des tâches faites par des Cols blancs « permanents » doivent rester reconnus comme des postes « Col blanc ». Et si ces articles ne sont pas respectés, des griefs seront déposés pour rectifier et régulariser la situation.

D'autre part, dans la convention collective, il existe l'article 6.04 qui concerne les postes comblés par des auxiliaires qui, après 12 mois, peuvent faire l'objet d'un grief s'il n'est pas comblé pour délai expiré. Si c'est une personne retraitée qui occupe le poste, celle ne peut redevenir permanente ; elle doit donc libérer le poste en faveur d'un auxiliaire éligible.

Devant ce problème, une grande question se pose à la Ville de Montréal. Est-ce l'employeur qui est fautif en ne prévoyant pas de période de jumelage avec l'employé qui part à la retraite ? Est-ce qu'il ne serait pas plus prévoyant et prudent d'engager une relève avant le départ d'un employé qui a 32 ans d'ancienneté et d'expérience pertinente ? En ce faisant, les connaissances et l'expertise ne se perdraient pas et la Ville en sortirait gagnante. ♦

Du syndicalisme... ailleurs !

La méthode norvégienne contre la mondialisation



Maryse Chrétien • Directrice syndicale au SITE

Dans un précédent article, j'illustrais comment le portrait démographique, historique et géographique de la Norvège a modelé une forme de syndicalisme des plus dynamiques. Malgré tout, depuis au moins deux décennies, les offensives politiques visant à fendre le tissu social et syndical de la Norvège se multiplient. Tout comme au Canada, les travailleurs norvégiens sont menacés par la privatisation de leurs services publics. Les télécoms, le milieu hospitalier et les services municipaux sont particulièrement visés. Malgré quelques brèches de sous-traitance çà et là, une stratégie d'alliances a permis jusqu'ici au mouvement syndical norvégien de naviguer à contre-courant. Qui plus est, ce stratagème a même renversé la vapeur des courants de pensées néolibérales dans cette société scandinave.

La mondialisation synonyme de modernisation ? Pas si sûr ! En Norvège, tout comme ailleurs, la mondialisation est présentée à tort comme un phénomène inévitable. Les fervents de cette option maintiennent que pour obtenir une économie compétitive, il faut à tout prix privatiser et se départir des vieux modèles d'emplois maintenus par l'État. À l'opposé, bien des exemples vécus en Europe prouvent que la recherche de la compétitivité et de la productivité accrue scie le pivot de l'emploi et appauvrit les sociétés. Par ailleurs, au nom de la mondialisation, les citoyens norvégiens commencent à souffrir de la déréglementation environnementale qui permet aux grandes multinationales de venir exploiter leur ressources. Ils subissent également une baisse de leur pouvoir d'achat en conséquence des mauvaises conditions de travail que leur offrent ces mêmes compagnies étrangères. Pour faire un parallèle avec le Canada, l'accord économique commercial global (AECG) actuellement en cours de négociation et le Plan Nord du gouvernement Charest tendent dans cette même direction.

Fort heureusement, la réaction populaire norvégienne a été prompte à dénoncer les effets pervers de la mondialisation cachés volontaire-

ment par l'appareil politique. Les Norvégiens n'ont pas misé sur des luttes isolées et ponctuelles de faible portée pour contrer cette vague de mondialisation. Ils ont plutôt opté sur un projet de société durable.

Une stratégie d'alliances à multiples échelles

Premièrement, une vaste campagne d'information publique a fait le tour à l'échelle du pays par le biais de conférences, de débats télévisés et de grands coups de publicité. Leur financement provenait des syndicats réunis, mais également des partis politiques sociaux-démocrates. Cette sensibilisation à grande échelle s'est avérée un outil précieux pour la suite des choses. La population elle-même s'est mobilisée pour déposer des pétitions et exercer des pressions proclamant la fin de politiques commerciales sauvages. En conséquence, le peuple s'est réapproprié son pouvoir en appuyant seulement les organisations prônant ses idées.

Deuxièmement, à l'échelle municipale, on a assisté à une symbiose entre les différentes administrations municipales, les syndicats et les employés syndiqués.

D'emblée, les assises d'une telle synergie existaient déjà au sein du monde municipal, les employeurs et les syndicats ne travaillant jamais en vase clos. Les nouvelles menaces internationales n'ont fait que renforcer cette alliance. Par ailleurs, les syndicats ont dû obtenir l'accord des employés afin de modifier leurs

méthodes de travail pour mieux cibler les besoins. La solution gagnante visait à diminuer les mises à pied et la sous-traitance en augmentant les compétences. Une partie des budgets alloués aux contrats externes servirait dorénavant à la formation continue des employés. Cette idée a été très bien accueillie par ces derniers. Le résultat a contribué à redorer l'image du secteur public, car les contribuables obtenaient de meilleurs services.

Finalement, syndicats et dirigeants de l'appareil municipal se sont regroupés pour former des organismes non conventionnels, hors de la structure formelle, pour perpétuer les pressions sur le politique et conserver le momentum dans l'opinion publique. Cette tactique norvégienne ne s'attaquait à la mondialisation non comme un problème ponctuel, mais plutôt comme un mal continu. Dès lors, plutôt que garder une certaine indépendance vis-à-vis des partis politiques et des groupes sociaux de tout acabit, tout le secteur public prenait dorénavant position aux yeux des médias.

En conclusion, tout ce stratagème complexe mis en place par des élus, des employés syndiqués et la population elle-même a soulevé un tel raz-de-marée que le vent de la mondialisation pour le moment s'est essoufflé en Norvège. Tant que l'opinion publique ne changera pas, les partis politiques bifferont cette option de leur agenda. ♦

Sources : Syndicats en Norvège,
<http://societesnordiques.wordpress.com>

Les mots qui font suer

Un printemps pourri !



Gérald Brosseau • Délégué syndical et responsable du Comité du journal

Des températures bien au-dessous des normales saisonnières. Bof, et puis après, ça change quoi ? Beaucoup plus de pluie que la normale saisonnière. Bof, qu'est-ce que ça change ? On n'a même pas eu de neige cet hiver. Bien quoi ! Il faut se décider : on parle de l'hiver, ou bien du printemps ?

Moi je trouve que le printemps a été extraordinaire — un printemps sublime, l'une des plus belles saisons que nous ayons eues depuis de trop nombreuses années. Mais rassurez-vous : je ne parle pas de la météo, je parle ici de la solidarité étudiante, de la solidarité des travailleurs de demain face au plus gros employeur, le gouvernement québécois.

J'ai participé à de nombreuses manifestations con-

tre la hausse des frais de scolarité pour appuyer les étudiants dans leurs revendications, et cela m'a stimulé comme aucun autre événement de la vie politique moderne. Dans quelques mois ou années, ces étudiants seront les travailleurs qui feront fonctionner notre société et, avec eux, je vois de l'espoir. Avec eux, je vois poindre une société plus juste et équitable, malgré les dérapages, malgré la désinformation que nos dirigeants politiques tentent de nous imposer,

malgré le fait qu'il y a eu plus d'arrestations que lors de la crise d'octobre 1970, malgré qu'il y a eu des casseurs ou même des agents provocateurs, malgré le fait qu'il pleuvait au moins un jour sur deux.

Malgré tous ces petits tracasseries, je trouve que nous avons eu un très beau printemps avec au moins une manifestation de solidarité quotidienne. ♦



Prochain numéro
L'implication syndicale
et la mobilisation...

Chronique d'humeur

Le sang qui bout !



Claude Duval • Délégué syndical et membre du Comité des délégués sociaux

Je ne reconnais plus ce Canada et ce Québec avec ces politiques frisant la dictature. Et, oui, on ne reconnaît plus le principe même de la démocratie tel que le vote 50 pour cent plus un au nom de l'individualisme, et ce, au détriment du bien commun ! Regardons toutes les injonctions accordées sur le conflit étudiant !

Le droit à la grève et à la libre négociation est bafoué par notre gouvernement majoritaire du plus beau pays au monde (*sic*). Le simple retrait délibéré et illégal du Canada du protocole de Kyoto suffirait dans certains pays à déclencher des manifestations monstres et récurrentes. J'ai eu le loisir et la liberté de participer à au défilé du 22 mars. Je milite pour répéter ces journées où enfin les participants et organisateurs se sentent une responsabilité envers notre planète et nos enfants ! Parlons du lock-out décrété par le conflit aux Postes (royales selon M. Harper), les lois spéciales ou l'acceptation forcée pour les employés d'Air Canada. Il veut même mettre en application le bâillon pour des lois, et ce, de façon générale.

Le lock-out décrété par Rio Tinto à Alma, la fermeture sauvage d'Aveos sont d'autres exemples de non démocratie.

Et que dire du conflit étudiant, l'évènement de ce printemps 2012. Je pense que cela reflète le ras-le-bol d'une génération qui, elle, a décidé de se tenir debout. Alors que l'opinion générale dit que ce sont des bébés gâtés, je pense qu'au contraire nous devons nous en

inspirer, les supporter afin de changer la société individualiste et corrompue actuelle. Que dire du grand titre de *La Presse* du samedi 5 mai où nous avons vu Accurso et SNC-Lavalin tenter de s'associer pour construire le nouvel échangeur Turcot alors que ces compagnies sont accusées de corruption ou au cœur de scandales et de versements de pots-de-vin.

D'ailleurs, je souhaite un automne où les citoyens se lèveront afin de changer cette société ou l'individualisme, la corruption, le profit des banques et la braderie de nos ressources naturelles sont les préoccupations de nos dirigeants. Après le printemps érable, un automne indien !

Par contre, ce qui me choque le plus, c'est le silence de la population en général.

Le jour où ce peuple se réveillera sera lorsqu'on osera couper leurs fonds de pension — des fois, j'ai hâte afin de les faire sortir de leur hibernation annuelle car le silence et l'inaction signifient la

complicité.

Ah, c'est vrai, le peuple est heureux, le Canadien a un nouveau DG ! Et ça sent la coupe !

Et je combattrai cette justice qui tue le peuple !
PS : Cette phrase est de Robert Badinter qui a voué sa vie à combattre la peine de mort (beau sujet de méditation). ♦

Histoire d'astheur !

Dans un coin lointain de la Ville de Montréal
Se passa ce pan de vie pour des travailleurs
Un événement, au demeurant banal et sans heurt,
Alluma un cerveau lent et fossile

A-t-il perdu la raison, la lâcheté le força à se valoriser
Avec cette délation, on provoqua un semblant d'émeute
Au confessionnal les employés furent convoqués
Un par un, de moins en moins longtemps afin de cerner le leader de la meute

Encore une fois, le tyran fut récompensé a priori
Avant les rencontres, la sentence était prise et sans appel
L'interrogation fut sans équivoque et on cloua au pilori
Et ce, malgré le fait que le geste était catégorisé « bébelle »

Le climat en prit toute une débarque, sans travail
Les relations et la productivité se turent sans avertissement
Des regrets, points, des mises au point rien sacrément
Un évènement encore traité de façon banale et anormale
La délation pensez-y bien cela fait des tas de ravages !

NB : La dénonciation, c'est l'encouragement à la lâcheté.
C'est encourager les peureux à lancer quelque chose dans le débat, sans y participer par la suite. L'être humain est mal à l'aise à l'endroit de la dénonciation. On ne sait pas quand, ni pourquoi dénoncer.

PS : Ce texte a été écrit après la publication de la nouvelle politique éthique du gouvernement Harper « majoritaire » !

Besoin d'aide ? Problèmes personnels ?

**JEU • BURN OUT • CONSOMMATION • VIOLENCE
UN SERVICE CONFIDENTIEL D'AIDE ET D'INFORMATION
VOUS EST OFFERT SANS FRAIS PAR NOTRE SYNDICAT**

Les responsables du Programme d'aide aux membres (PAM)

514 842-9463
Camée Aubut et France Dubois

Les habitudes de vie qui tuent ! Et la tumeur !



Claude Duval • Délégué syndical et membre du Comité des délégués sociaux

J'étais récemment assis dans un café du centre-ville. Mon attention a été attirée par le discours de deux amis qui sirotaient leurs citernes de café de 28 onces en placotant de la vie présente. À entendre leurs propos, j'ai déduit qu'ils étaient à l'aube de la cinquantaine. Je l'ai compris quand mon organe auditif a été sollicité par la petite phrase suivante : « Les problèmes de santé commencent pour moi. Je fais du cholestérol, du diabète et de la haute pression. » Et par la réplique : « Eh oui, c'est le prix à payer en vieillissant. » Un de ces personnages s'est ensuite levé pour aller en griller une (faut bien mourir à petit feu) et, à son retour, l'odeur de cendrier me rappela l'addiction dont j'étais moi-même esclave il y a plus de cinq ans maintenant.

Les préjugés sont tenaces dans notre société, les tabous le sont autant. Le fait d'être malade en vieillissant est tributaire de notre génétique, mais la façon dont nous allons vieillir est directement influencée par notre alimentation, notre mode de vie, par notre joie de vivre, nos activités sportives et surtout notre équilibre nutritionnel, physique et spirituel des années précédentes. Il est désolant de remarquer qu'aujourd'hui l'espérance de vie de notre jeunesse est moins grande que celle de leurs parents.

Bon, j'en reviens à ce grand café latte de 28 onces (attention à ne pas se noyer dedans) qui ferait office de baignoire à une armée de colibri, ce nouveau « must » des cafés matinaux. Bref plus de 600 calories, plus de caféine pouvant tenir réveiller une armada d'êtres humains pendant une semaine et, en bonus, un seau de lait moussieux à souhait !

En m'y arrêtant beaucoup plus de caféine, plus de lait, plus de production, plus de vaches et vu que l'homme vient de transformer ce quadrupède, herbivore au départ, en bovin céréalier, il y aura plus de production de maïs. Le résultat est que les bovins produisent alors plus de méthane, lequel est directement responsable du réchauffement de la planète.

D'ailleurs l'Amazonie se réduit de jour en jour pour augmenter la production de maïs non seulement pour alimenter nos amies les vaches mais aussi nos gros VUS (il faut rouler à tombeau ouvert) très utiles dans nos villes ! Question de sécurité disent leurs admirateurs, je préconiserais plutôt des cours de conduites et de civisme !

En tous les cas, cela a un effet bœuf ! L'homme remplit sa panse sans penser aux conséquences. Plus tard ! Plus tard ! L'important est le culte du plaisir instantané et du moi !

Ah, pourquoi ne pas accompagner ce grand latte d'un croissant, d'un muffin ou de petites galettes, insignifiantes au départ, car elles sont fabriquées avec de la farine d'avoine. L'avoine, c'est bien, mais c'est le type de gras utilisé qui rend ces biscuits néfastes pour notre santé. Un duo matinal de cet acabit t'ap-

porte plus de 1000 calories. Idéal pour un employé de bureau assis pendant sept heures. Et un surpoids assuré ou une maladie coronarienne lors de sa retraite (faut bien creuser sa tombe).

Pas grave, disent médecins et pharmaciens, car les pilules miracles sont disponibles, tellement disponibles que nous parlons aujourd'hui d'un nouveau phénomène : la pharmacodépendance légale et acceptée de tous et chacun. Je suis certain que l'avènement de nos assurances encourage d'une certaine manière à la surconsommation de médicaments (antidépresseurs à vie) avec un lobby pharmaceutique des plus efficaces. Et, tout ceci, au détriment des patients qui ne savent plus à quel saint se vouer.

Et le résultat de tout cela, nous le voyons avec l'usage abusif des antibiotiques. Certaines maladies graves éradiquées, pourraient revenir en force dans les prochaines années. La tuberculose, la lèpre pourrait de retour de même que certaines gonorrhées résistantes aux antibiotiques. Et si en plus on ne peut plus faire l'amour ! Qu'allons-nous devenir ?

Et même nos baleines ont dans leurs corps d'énormes quantités de ces médicaments ! À ce que je sache, il n'y a pas encore de pharmacie pour ce genre de mammifères. L'être humain n'a aucune empathie pour le monde animal !

La malbouffe est omniprésente et l'homme devient ventripotent (et la femme aussi) !

Nous décidons de passer d'aller voir un film dans notre cinéma préféré, et pourquoi pas avec un grand format de maïs éclaté (au fait c'est 14 tasses de maïs soufflé) avec une grande boisson gazeuse (1,25 litre). Là, nous obtenons le summum de la bêtise humaine. Non seulement ce Pantagruel aura le bonheur de déranger ses voisins pendant une heure du film mais il ingurgitera l'équivalent de 32 morceaux de sucre et assez de maïs pour offrir une portion normale à sept personnes. La prochaine que vous allez au cinéma, rendons service à ce bipède en lui suggérant sept nouveaux amis.

Autre habitude de nos chers restaurateurs et clien-

tèle : la quantité de nourriture dans les assiettes. Des assiettes avec un diamètre dépassant les normes ou des buffets insipides mais regorgeant de variété de nourriture les plus variées. De nos jours, il est plus mis en avant la quantité de nourriture que la qualité. Il faut bien en avoir pour son argent, au détriment de sa santé. Et que dire des 5 à 7 ? Une sorte de mise en bière précoce (*sic*). Les shooters à un dollar dans les clubs, les soirées des dames gratuites où l'alcool leur est offert à volonté. À la fin de la soirée, nous assistons à un défilé d'épaves humaines imbibées d'alcool. Le hic est que ceci devient accepté socialement, devenant une norme établie dans beaucoup de fêtes.

Afin d'augmenter leur marges de profit, bon nombre de compagnies le font au détriment de notre santé en utilisant des produits OGM, des gras trans, du sucre à outrance, de sel, bref aussi des produits remplis de pesticides, fongicides et d'antibiotiques. Il est d'ailleurs reconnu que les pesticides que nous retrouvons dans nos aliments contribueraient à la naissance de prématurés au même titre que la cigarette.

Heureusement, il est facile de lire les étiquettes nutritionnelles afin de faire des choix éclairés.

Ah, parlons un peu de l'avènement du iPad et des téléphones intelligents. Utilisés avec discernement, ce sont de merveilleux instruments mais, au restaurant avec son ou sa conjointe, c'est un divorce assuré surtout lorsque les deux tourtereaux sont accros. Et que dire, lorsque la sonnerie retentit au beau milieu d'une conférence ? Que dire aussi de ceux qui textent ou qui téléphonent tout en conduisant ? (le cercueil t'attend à bras ouverts et le conducteur va bientôt manger les pissenlits par les racines). Il me semble qu'une loi a été votée interdisant l'utilisation de tous ces instruments au volant. De plus, il y aurait lieu que certains conducteurs réapprennent à conduire et les cours de conduite devraient aussi offerts en réinsertion selon les infractions émises. ♦

Pour tout commentaire écrire à
comiteds@sfmm429.qc.ca

Sources : Radio-Canada, *Le Devoir*



André Synnott • Membre de l'OMHM et collaborateur au magazine

Les démunis, les faibles n'écrivent pas l'histoire. Comme les vaincus d'ailleurs. Ainsi, les bombardements de Dresde en Allemagne ou Hiroshima et Nagasaki sont autant des crimes de guerre que l'étaient ceux de Coventry et Londres par les nazis.

Mais les vainqueurs ont pu décréter, parce qu'ils avaient le pouvoir, que ceux-ci étaient des crimes alors que ceux-là une vengeance légitime ou un simple geste stratégique pour hâter la fin de guerre. C'est que l'histoire et le pouvoir sont liés dans une relation dialectique. Le pouvoir se sert de l'histoire qui sert le pouvoir comme l'a montré George Orwell dans *Mil neuf cent quatre-vingt quatre*. L'immense travail de Chris Harman, *Une histoire populaire de l'humanité*, vise à lire les événements de façon différente et à écrire l'histoire de façon différente.

Chris Harman offre une histoire. Non pas l'Histoire, soi-disant neutre, se contentant de ressasser les faits et dits des grands hommes. Il montre que le mouvement des changements sociaux est plutôt le fait de l'interaction entre les hommes et la nature, entre les hommes et les techniques, entre les hommes et les idées et, surtout, entre les hommes et les hommes par les relations entre les classes sociales. Eh oui, la lutte des classes a toujours été le moteur de l'histoire.

Travaillant sur la longue durée, il intègre la dimension écologique ou climatique dans les processus sociaux. Ainsi, il montre que l'Eurasie, s'étendant d'est en ouest avec pratiquement les mêmes climats, pouvait facilement diffuser les progrès agricoles d'une région à l'autre : le blé, l'orge, le seigle poussent de l'Irlande à Pékin, le riz, du Japon à l'Inde ; alors que l'Afrique qui s'étend du nord au sud, avec des climats très différents (du Sahara à la jungle), les améliorations des techniques agricoles ne dépassaient pas le stade local. Cette différence permit aux peuples européens d'exercer une hégémonie sur le reste du monde parce qu'ils avaient assimilé des techniques et des innovations venues de la Chine, de l'Inde ou du Moyen-Orient.

En plus de la lutte des classes comme moteur de l'histoire, il ajoute un principe de réciprocité. Dans les sociétés communes primitives de chasseurs-cueilleurs, la solidarité entre les hommes était essentielle à cause de très difficiles conditions d'existence ; c'est l'entraide selon l'anarchiste Pierre Kropotkine (« la liberté des

autres étend la mienne à l'infini » contre l'idée simpliste/simplificatrice selon laquelle la liberté de l'un s'arrête là où celle de l'autre commence). Sur un autre plan, ce principe de réciprocité a pu se traduire par la prohibition de l'inceste. Passant du stade chasseur-cueilleur, apparaît l'accumulation des richesses qui deviennent alors propriétés privées créant ainsi les premières sociétés de classes.

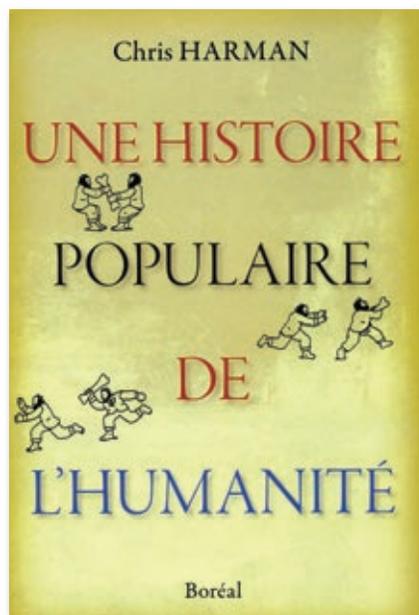
Tout au long de l'ouvrage un peu beaucoup iconoclaste, il ne manque pas d'écorcher certaines idées reçues ou trop facilement acceptées. Ainsi, il écrit « saint » Louis (ce roi était aussi sanguinaire que les autres), la Chine « populaire » (qui n'a quitté le stalinisme que pour se jeter dans la déliquescence de la sous-traitance du libéralisme), il dénonce les Croisades pour ce qu'elles furent en réalité – un pillage qui a dépourvu Constantinople, une ville pourtant chrétienne. Il compare la libre circulation des chrétiens en Terre sainte avec la conversion forcée (ou la mort) des Juifs d'Espagne (pourtant établis là avant la christianisation du pays). Il rappelle que si Winston Churchill avait dénoncé ce « rideau de fer abaissé sur l'Europe de la Baltique à la mer Adriatique », c'est Churchill lui-même qui avait orchestré le partage de l'Europe avec Staline à la conférence de Yalta avec pour résultat qu'en 1948, la Grèce, armée par l'Angleterre, massacre des communistes par centaines de milliers et Staline organise le coup d'État en Tchécoslovaquie – chacun des impérialistes peut jouer dans sa cour tout en se laissant aller à quelques larmes de crocodile pour la galerie.

Délaissant l'occidentocentrisme ou l'eurocentrisme (qui permirent aux nazis ou aux colonisateurs de commettre leurs crimes au nom de leurs prétendues supériorités), il décrit d'autres civilisations pour montrer que partout appaurent des rapports conflictuels de classes et aussi, partout des luttes contre l'oppression.

À partir d'une croissance de classes *en soi* (c'est-à-dire des conditions subies par une ou des classes), le choc des conflits de classes peut déboucher à un stade de classe *pour soi* (passer du stade d'opposition à l'un ou l'autre des aspects du système capitaliste pour passer au stade de le défier dans sa totalité). Ainsi, les grandes luttes de la fin du xx^e siècle (le mai rampant en 1969 en Italie, les événements de la Place Tian'anmen en 1989, les grèves des mineurs russes en 1991) qui ne furent pas des succès (contrairement à l'expérience de Solidarnosc, mais qui, ultérieurement, déboucha sur un gouvernement moralement conservateur) permirent à ces mouvements de rompre avec les valeurs et les *en soi* à *pour soi* est peut-être justifiée dans la mesure où la société est condamnée à s'émanciper comme l'homme, selon Sartre, est condamné à la liberté.

... et aussi, souvent, de l'homerie.

À partir d'un séminaire universitaire ayant pour thème « Empires et imaginaires politiques », les professeurs Jane Burbank et Frederick Cooper ont voulu élargir les points de vue sur l'histoire politique du monde en évitant des raccourcis et repères fréquents mais, selon eux, erronés, telle la transition entre empire et



État-nation, entre États prémodernes et modernes, focalisation sur l'Europe/l'Occident en tant qu'agent de changement. Au départ d'*Empires*, ils décrivent une typologie des différentes formes de gouvernances ou de dominations des peuples souvent dictées par des nécessités économiques, relations entre le centre et les régions, manières des régions de nourrir le centre.

L'Empire ottoman s'appuyait sur des élites de différentes communautés religieuses (sans désir d'assimilation). Le sultan, gardien de l'Islam, recrutait ses hauts fonctionnaires dans ses possessions chrétiennes des Balkans pour les envoyer dans les régions. Comme les *missi dominici* de Charlemagne, la loyauté des agents envers le sultanat était assurée par l'absence de liens sociaux avec les populations administrées.

L'empire français gouvernait des populations ayant des statuts différents selon les régions. Parfois, les ressortissants étaient citoyens, sujets ou même en Algérie où il y avait à la fois des citoyens (avec droits) et des sujets (sans droits, notamment civiques). De même, quatre communes du Sénégal pouvaient élire des députés contrairement aux colonies de l'Afrique Occidentale française.

La centralisation versus la décentralisation montrait une autre différence de gouvernance. Ainsi, Rome a un jour donné la citoyenneté à tous les sujets de l'empire (mouvement accentué quand le christianisme est devenu la religion d'État lors de la conversion de Constantin) pour justifier la prétention à l'universalité de l'empire. *A contrario*, les empires mongoliens encourageaient les différences culturelles ou religieuses si les peuples étaient loyaux envers le khan. La Chine a inventé un autre moyen de ménager les élites et les populations en vue de préserver son pouvoir en recrutant l'administration, les mandarins, sur la base de réussite aux concours de l'État. Cette méthode a permis la pérennité de l'empire même quand les dynasties régnantes ne furent plus Hans (chinoises, mais remplacées par les dynasties mongoles ou mandchoues).

Une autre typologie du fonctionnement des empires fut le rôle des systèmes d'intermédiaires. Un type d'intermédiaire consistait à envoyer des agents du centre partageant les valeurs de la métropole. Apparaissait alors la possibilité pour les agents de vouloir créer une nouvelle version de la société d'origine ; d'où les indépendances du Nouveau Monde contre l'Angleterre et l'Espagne. Parfois, au lieu d'agents envoyés par le centre, on incitait les élites locales à coopérer avec le centre dans une structure de clientélisme, mais avec un risque de désir d'autonomie de ces élites. L'Empire ottoman a évité ces deux problèmes en déracinant ses agents.

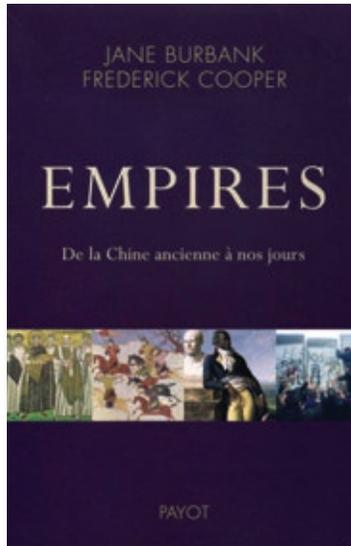
Les empires modernes ont connu des trajectoires différentes. La trajectoire américaine a créé une homogénéité par l'extermination des indigènes et l'assimilation des immigrants européens. Cette assimilation est particulièrement réussie grâce au *melting pot*. Les communautés conservent des coutumes, particularités tout en adhérant à la nation américaine. Ainsi, dans le film *Voyage au bout de l'enfer*, les personnages vivent pleinement leur héritage russe (religion, loisirs, nourriture, mentalité) dans leur cité de l'acier (en Pennsylvanie?), mais quand le personnage joué par Christopher Walken dit son nom, Nick Chevotarevitch, au médecin militaire qui lui demande « C'est russe ? », il répond tout simplement : « C'est américain. ». Cette homogénéité a permis une structure d'États égaux sans colonies ni l'octroi de la citoyenneté américaine à des populations extérieures. L'URSS, bien qu'héritière du très centralisateur empire tsariste, a créé une entité aux multiples nationalités ayant chacune une république dont les élites étaient liées au centre par le PCUS avec des liens au-dessus de la national-

ité. Ce qui permit à des Géorgiens (Staline, Chevardnadze), à un Ukrainien (Khrouchtchev) d'atteindre les sommets de l'État.

Pour les auteurs, ces trajectoires impériales aident à comprendre ce nouvel empire sans empereur, mais soumis à l'eurocratie de Bruxelles, la Communauté européenne. Ou encore, cet empire qui n'a jamais eu, sur de longues durées, des possessions extérieures, les États-Unis. Ils se sont limités à l'emprise sur les Philippines pendant 60 ans et des îles à intérêt stratégique dans le Pacifique, mais adoptent un comportement impérial qui ne les place pas nécessairement au-dessus, mais en dehors du droit international (utilisant l'ONU pour intervenir en Corée hier, en Afghanistan aujourd'hui, tout en rejetant le tribunal pénal international).

Ces dysfonctionnements montrent que le monde actuel connaît une tension entre la théorie politique et la réalité du pouvoir. La théorie voudrait que la souveraineté soit indivisible et totale et que la politique internationale soit un jeu entre des entités juridiquement équivalentes alors que la réalité montre l'évidente inégalité entre les entités. Par exemple, le club atomique. Des États, tout en se dotant d'armes atomiques, ont décidé que d'autres n'en avaient pas le droit. Au nom de quoi ? L'incapacité à résoudre cette tension (et quelques autres) amène les auteurs à suggérer d'élargir notre réflexion à une réalité que l'histoire des empires pourrait nous enseigner : le monde est à la fois lié et inégal, que le présent est là depuis l'éternité et ne sera pas là éternellement. La phrase de Paul Valéry (« Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles. ») n'a jamais été aussi pertinente. ♦

Chris Harman, *Une histoire populaire de l'humanité*, Éditions Boréal pour le Québec, Éditions La Découverte pour la France
Jane Burbank et Frederick Cooper, *Empires, de la Chine ancienne à nos jours*, Éditions Payot



Benjamin Moore

Les experts en couleur et décoration

**NOUVELLE POLITIQUE DE PRIX POUR LES MEMBRES DU CSFMM
OFFERT SEULEMENT CHEZ DISTRIBUTION BÉLAIR**

En raison d'un récent changement de politique de prix chez Benjamin Moore, nous sommes obligés de modifier les remises offertes aux membres du CSFMM.

Le 25 % de rabais s'appliquera dorénavant sur les gammes SUPERSPEC, ULTRASPEC, ECOSPEC et COLLECTION
Le prix le plus bas permis par Benjamin Moore sur les gammes BEN, NATURA et AURA

OFFERT SEULEMENT CHEZ...
Distribution Bélaïr
8530, boul. Pie IX
Montréal (Québec)
514 593-5347

25 %

de RABAIS
sur le prix affiché

Actualités

Les syndiqués de la STM refusent de collaborer avec la police

Le 22 mai, l'Exécutif du Syndicat des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes au transport de la STM (SCFP 1983) a pris fermement position au sujet de la loi 78. L'initiative a été largement saluée dans les médias sociaux.

Sur le site Web de la section locale, l'une des plus grandes du SCFP au Québec avec ses quelque 4300 membres, on peut lire : « Cette loi sans précédent fait en sorte qu'il est désormais nécessaire d'avoir l'autorisation des forces policières pour tout rassemblement de plus de 50 personnes. Une telle exigence brime le droit fondamental qu'ont les citoyens de s'exprimer et de manifester librement en public. Ultimement, cette loi pourrait nuire aux actions prises

par le mouvement syndical. Il pourrait devenir très difficile, par exemple, de manifester à l'avenir contre les PPP. Souvenez-vous des manifestations de

2005 auxquelles près de 1000 membres du 1983 avaient participé. Aujourd'hui, ces démonstrations d'insatisfaction seraient illégales... »

Par ailleurs, comme le transport des policiers affectés aux manifestations est souvent effectué par des autobus et des chauffeurs de la STM qui font des heures supplémentaires, l'Exécutif, par mesure de sécurité, a aussi demandé aux membres de modifier leurs disponibilités afin de ne pas effectuer de telles heures supplémentaires sur une base volontaire.

« Nous croyons qu'il est risqué pour nos chauffeurs de participer à de telles opérations de transport. Des manifestants ou des émeutiers pourraient associer nos membres au travail policier et les intimider voire les prendre à partie. À notre avis, le travail de conduire les autobus dans ces circonstances extrêmes appartient aux corps de police. Nous recommandons donc à nos membres d'éviter autant que possible d'accomplir ce travail, dans la mesure où notre convention collective le permet. C'est une question de santé-sécurité au travail », selon Denis Vaillancourt, le président du SCFP 1983.

(tiré de scfp.qc.ca)



Le pain, ça ne pousse pas dans les arbres !

La nourriture non appropriée (comme le pain) peut s'avérer néfaste pour la santé des animaux, notamment les canards. Un équilibre existe entre l'animal et son milieu naturel depuis bien avant que l'humain existe. À nous de le respecter !

Le SCFP national appuie les étudiantes et étudiants du Québec

Les dirigeants du SCFP ont offert leur appui aux manifestants étudiants du Québec qui s'opposent à la hausse des droits de scolarité et à la loi 78 qui leur a été imposée la semaine dernière. Cette loi spéciale contrevient nettement à la liberté d'association.

Les membres du SCFP ont participé à un rassemblement de l'Alliance sociale et de ses affiliés (dont la FTQ) tenu le 22 mai à Montréal et qui a coïncidé avec l'immense manifestation organisée par la Coalition large de l'ASSÉ (CLASSE) et appuyée par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ).

« Nous ne pouvons pas rester les bras croisés pendant que les gouvernements violent nos droits fondamentaux au nom de l'austérité et imposent des compressions qui ne font qu'élargir le fossé entre riches et pauvres, a déclaré Paul Moist, président national du SCFP. Aujourd'hui, nous nous déclarons solidaires des Québécois qui s'opposent à ces mesures. »

« Les étudiants ne devraient pas se retrouver avec d'immenses dettes avant même de commencer à travailler. Ils constatent la croissance in-

décente du coût de l'éducation postsecondaire aux États-Unis et ailleurs au Canada et ils ne veulent pas d'une société dans laquelle seuls les riches peuvent aller à l'école. J'admire leur fermeté et le SCFP les appuie à 100 pour cent », a ajouté M. Moist.

Le 18 mai, les leaders de la FTQ, de la CSN et de la CSQ ont condamné les abus de la loi 78, une loi qui enfreint les libertés civiles et menace notre démocratie. Charles Fleury, secrétaire-trésorier national du SCFP, a aussi offert son soutien aux manifestants.

« Le SCFP-Québec collabore avec les étudiants du Québec depuis des mois, a affirmé M. Fleury. Nous sommes très fiers de tout ce qu'ils ont fait. La loi 78 a recours à des mesures extrêmes pour essayer de faire taire l'opposition. Elle empêche nos membres d'exercer leur droit fondamental à la liberté d'association et d'expression et le SCFP s'y oppose fermement. »

(tiré de scfp.ca)

Montréal

Manifestation monstre du 22 mai

Les associations étudiantes (FECQ, FEUQ, CLASSE, ASSÉ et TaCEQ), syndicales (FTQ, CSN, CSQ, CSD, FQPPU, SGPUM, APTS, FIQ, SFPQ, SPGQ et SISP), communautaires (FFQ, CIAFT, ATF, Alternatives) et environnementales (AQLPA, Équiterre, Greenpeace, CEUM, Fondation David Suzuki, Nature Québec) annoncent qu'elles ont déposé deux requêtes à la Cour supérieure visant à contester la loi spéciale déposée par le gouvernement du Québec.

Considérant le caractère urgent de la situation, une première requête en sursis est déposée afin de suspendre l'application de certaines dispositions de la loi spéciale. Celle-ci est faite en attente de l'audience de la deuxième requête introductive d'instance en jugement déclaratoire et en nullité qui vise l'ensemble de la loi considérée inconstitutionnelle.

« Cette loi enfreint les libertés et droits fondamentaux comme la liberté d'expression, la liberté d'opinion et le droit d'association. Elle ne respecte pas les garanties judiciaires, car les dispositions pénales sont vagues et imprécises tout en imposant des peines trop sévères. Cette loi ignoble a pour effet de museler, d'écraser, de contrôler et de dominer le mouvement étudiant et d'autres groupes qui souhaitent s'exprimer publiquement », d'affirmer les porte-parole syndicaux et étudiants.

Miner l'existence et la vitalité des associations étudiantes

Les associations concernées déplorent également le fait que cette loi vise à miner l'existence et la vitalité des associations étudiantes puisque les amendes et les coupes de cotisation sont tellement dramatiques qu'elles mettront en péril la survie des associations et fédérations étudiantes. Elles les empêcheront, par le fait même, de fournir des services et de l'aide aux étudiants dans le besoin.

En ce qui a trait aux organisations syndicales, la loi les contraint à exercer des rôles qui ne sont pas les leurs en les obligeant à agir à titre d'employeurs auprès des membres qu'elles représentent. Les syndicats des établissements d'enseignement postsecondaire devront s'assurer que les salariés accomplissent tous les devoirs attachés à leurs fonctions et contrôler leur présence au travail, ce qui ne relève pas d'eux. Le gouvernement n'a pas hésité à déposer une loi répressive, coercitive et arbitraire contenant de nombreuses imprécisions et zones grises quant

aux effets sur les conditions de travail du personnel de ces établissements.

Un gouvernement revanchard

Par esprit de vengeance, le gouvernement a voulu mater les associations étudiantes, syndicales, communautaires et environnementales en réduisant leur capacité d'action et d'association. « Il est essentiel que les libertés et les droits fondamentaux soient respectés et que nous puissions les exercer sans contraintes. C'est sur cette base que ces associations contesteront la loi spéciale. Tout comme il l'a fait depuis le début du débat sur les droits de scolarité, en déposant cette loi floue et inapplicable, le gouvernement a démontré une fois de plus son incapacité et son manque de volonté à trouver des solutions respectueuses pour les citoyennes et les citoyens du Québec afin de résoudre le conflit étudiant. »

Rappelons que le gouvernement du Québec a adopté, sous le bâillon, le vendredi 18 mai, le projet de loi 78, *Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent*, dans le but de régler un conflit étudiant, démontrant ainsi sa volonté de gouverner en utilisant la répression plutôt que la négociation.

Les groupes touchés par les requêtes

Associations étudiantes : la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), la Fédération étudiante

universitaire du Québec (FEUQ), la Coalition large de l'ASSÉ (CLASSE), L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) et la Table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ).

Associations syndicales : la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), le Syndicat général des professeurs et professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM), l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec - FIQ, le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) et le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP).

Associations communautaires : la Fédération des femmes du Québec (FFQ), le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), Action Travail des Femmes (ATF), Alternatives.

Associations environnementales : l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Équiterre, Greenpeace, le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM), la Fondation David Suzuki, Nature Québec. ♦

(tiré de scfp.qc.ca)



Mise au point sur les jeunes

Comment faire pour passer de héros à zéro

(juin 2011)



Léo-Paul Lauzon • professeur au département des sciences comptables et titulaire de la Chaire d'études socio-économiques de l'Université du Québec à Montréal

Avant de passer de héros à zéro, il eut été préférable que j'intitule ma dernière opinion dans *Métro* « De la révolution tranquille à la déconstruction tranquille ». Peut-être ai-je adopté ou pris la mauvaise manière pour brasser la cage afin de faire prendre conscience de l'impact des bouleversements socioéconomiques auxquels nous assistons. Je m'en excuse.

Bien évidemment, loin de moi de tenir uniquement les jeunes responsables de tout. D'autres groupes, et aussi les gens de mon âge, ont leur bonne part de responsabilité. Il n'était nullement mon intention l'idée d'opposer jeunes et vieux, syndiqués et non syndiqués, québécois et immigrants afin de diviser davantage la population, ce qui est justement, comme plusieurs l'ont ciblé, la stratégie adoptée par la classe dominante. Au contraire, dans mes recherches et mes écrits, j'ai toujours plaidé pour une véritable solidarité. À vrai dire, je ciblais principalement les jeunes de droite, les seuls dont on entend le discours de dénigrement continu des services publics, des syndicats et des vieux pour justifier la crise financière. Je suis tanné de les entendre, tellement tanné, que j'ai voulu montrer l'urgence des acquis à protéger, comme Hydro Québec, l'éducation, la santé, afin d'amener les autres jeunes, plus progressistes, à intervenir, à s'organiser, à prendre position et à trouver, eux aussi, leurs voix, surtout qu'il y a des

moyens de le faire (indice : la fiscalité).

Plutôt que me crier des noms (je commence à y être habitué avec le temps), comme la majorité des répondants ont fait, j'aurais apprécié des argumentations sur des énoncés de mon opinion, comme la nationalisation d'Hydro Québec et son démantèlement en douce, l'impact des politiques de droite instaurées au fil des dernières années, la privatisation sans référendum, comme cela se fait ailleurs, de plusieurs de vos instruments collectifs et de vos ressources naturelles, l'état lamentable de vos services publics comme la santé et l'éducation et la prolifération du travail atypique, malheureusement de plus en plus la norme.

Je m'inquiète vraiment du type de société qui sera la vôtre et dans laquelle vous devrez vivre. Moi, à mon âge, ça ne me concerne pas directement, même pour le régime des rentes du Québec auquel j'aurai prochainement droit mais pour lequel j'ai contribué toute ma vie (à titre informatif, même si j'ai toujours contribué à la pension de vieillesse du fédéral, je n'y

aurai pas droit à cause de mon revenu). Je crois qu'il faut agir vite si l'on veut préserver, et même enrichir, nos acquis sociaux, comme l'ont fait récemment les jeunes indignés dans plusieurs pays d'Europe qui ont manifesté par milliers contre le système capitaliste qui nous est non pas proposé, mais imposé. Merci de m'avoir répondu en aussi grand nombre, et je vous souhaite sincèrement de vivre dans une société dans laquelle il y aura une véritable égalité des chances, le moins d'inégalités économiques et aussi sur une planète respectueuse de notre environnement. J'espère que vous allez continuer à me lire quand même et à critiquer mes textes ainsi que le système capitaliste actuel, qui ne sert pas ni à la majorité d'entre vous, ni la majorité d'entre vous. Vous êtes l'avenir, et c'est de votre avenir dont il s'agit (et aussi de celui de ma petite fille de 4 ans... qui un jour pourrait devenir pire que son grand père !). Au plaisir.



L'Aut'Journal

Les grands journaux appartiennent à quelques familles multi-millionnaires et sont financés par la publicité d'entreprises multi-millardaires. Pas étonnant que nos intérêts n'y soient pas défendus !

L'aut'journal est un mensuel progressiste sans but lucratif et sans publicité des grandes entreprises. Depuis sa fondation il y a 22 ans, une équipe de bénévoles y défend nos intérêts.

Lisez les chroniques de Léo-Paul Lauzon, Jean-Claude Germain, Victor-Lévy Beaulieu, Pierre Dubuc et plusieurs autres.

Abonnez-vous ! Faites parvenir un chèque de 30 \$ (un an) à L'aut'journal, 3575, boul. Saint-Laurent, bureau 117, Montréal, H2X 2T7

Nom : _____ Organisme : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Tél. : _____ Courriel : _____

Pour un point de vue différent de l'actualité,
l'Équipe du SFMM (SCFP) encourage ses membres à lire L'aut'journal.

www.l'autjournal.info

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

**DÉCOUVREZ
NOTRE NOUVEAU
CONCOURS !**

FACILITEZ-VOUS LA VIE !



2 GAGNANTS PAR TIRAGE !

1^{er} prix : **TABLETTE iPad 2**

2^{ème} prix : **iPod Touch**

*Avec Burrowes Courtiers d'assurances
Faites-vous plaisir !*



**DATES
DES TIRAGES**

31 mai 2012
30 septembre 2012
31 janvier 2013

COMMENT PARTICIPER ?

Demandez-nous simplement une soumission d'assurance
et nous vous inscrirons automatiquement
(un coupon de tirage par soumission)

Nos clients actuels sont automatiquement inscrits.

APPELEZ-NOUS SANS TARDER !

514 905-SFMM (7366)

info@burrowes.ca

Offert en exclusivité
aux membres du

Syndicat des fonctionnaires
municipaux de Montréal
(SFMM-SCFP)



**Assurez votre
véhicule récréatif
selon la valeur d'achat**

Vous achetez un véhicule récréatif de moins de 10 ans ? Veillez à déclarer la bonne valeur pour éviter une mauvaise surprise en cas de réclamation ! Sachez que la plupart des assureurs offrent la garantie « Indemnisation sans dépréciation » qui protège votre investissement s'il advenait une perte totale. Il est donc essentiel de déclarer à votre courtier d'assurance le **prix payé lors de l'achat**, que le véhicule soit neuf ou d'occasion, qu'il ait été acheté d'un concessionnaire ou d'un particulier. En cas de réclamation, le règlement sera calculé à partir de la valeur déclarée.

Vous achetez pour 100 000 \$ votre véhicule récréatif et il vous arrive une perte totale quatre ans plus tard ? Votre assureur vous garantira votre montant d'achat si vous bénéficiez de la couverture « Indemnisation sans dépréciation ». Dans le cas contraire, l'assureur appliquera une dépréciation (indemnisation au jour du sinistre). C'est toute une différence !

Chez Burrowes, nous avons un produit d'assurance spécialisé pour les véhicules récréatifs adapté à vos besoins.

**Contactez-nous au
514-905-SFMM (7366)**

Date de tombée des textes pour le prochain numéro du

ColBlanc

le vendredi 24 août 2012



L'été, c'est fait pour jouer, même à Montréal !

Prévoyez vos sorties à la plage en vérifiant la qualité de l'eau sur bit.ly/montrealh2o ou sur bit.ly/montrealh2o2

Le comité d'entraide pour le soutien et la prévention de la santé du travail

Une façon intelligente et nouvelle de faire les choses

Face à l'accroissement du nombre de membres victimes d'une lésion psychologique ou de harcèlement psychologique en emploi, le SFMM (SCFP) a réuni ses experts responsables des services concernés par ce type de problème (SST réparation et prévention, programme d'aide aux membres, etc.). Pour prévenir, contrer et soutenir les membres aux prises avec un de ces maux qui constituent la principale cause d'absentéisme au travail, le SFMM mise sur le partage des expertises, des connaissances et le travail d'équipe :

l'action et l'expérience au service des membres en matière de santé du travail !



PEUR DE PLACER VOS ÉPARGNES À LONG TERME ET DE MANQUER LA REMONTÉE DES TAUX ?



Profitez de nos OFFRES EXCLUSIVES* :

Avec nous, vous pouvez retirer votre argent avant l'échéance !

- Épargne à terme fixe : taux de rachat de **0,50 %**
- Épargne à **rendement progressif 5 ans** :
 - Convertible à la date d'anniversaire du placement
 - Un taux moyen de **2,33 % sur 5 ans**

N'OUBLIEZ PAS DE REGROUPER VOS AVOIRS POUR ÉCONOMISER !

La Caisse vous rembourse les frais de transactions si vous êtes un membre de nos groupes qui possède 26 000 \$ ou plus de volume d'affaires !

*Certaines conditions s'appliquent.
Pour toute nouvelle cotisation de 1 000 \$ et plus.
Taux en vigueur le 1^{er} mai 2012.



Desjardins
Caisse du Réseau municipal

La force d'un groupe

C'est Desjardins et encore plus !

Centre de services financiers des pompiers (Siège social)
2600, boulevard St-Joseph Est, Montréal (Québec) H1Y 2A4
T. : 514 526.4971 Téléc. : 514 526.0767

Sans frais 1 800 465.2449

Centre de services financiers des cols bleus
8457, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2M 2G2
T. : 514 274.3325 Téléc. : 514 274.4060

Vous pouvez même
prendre rendez-vous
en ligne !

VOTRE CAISSE A SON PROPRE SITE INTERNET :
desjardinsmunicipal.com

Une source d'information toujours
accessible pour les employés municipaux !

